

relations

avril 2000 3,95\$ no 659

LA VILLE: UN ESPACE À HABITER



À lire aussi dans ce numéro:

Anne-Marie Aitken: L'État, garant du bien commun?

D. Delâge et J.-P. Warren: *Iroquoisie*



relations

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de chrétiens et de chrétiennes engagés dans la promotion de la justice.

DIRECTEUR
Jean Bellefeuille

RÉDACTEUR EN CHEF
Jean Pichette

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Anne-Marie Aitken

ASSISTANT À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Michel Beaudin,
Jean Bellefeuille, Normand Breault,
Élisabeth Garant, Joseph Giguère,
Françoise Nduwimana, Guy Paiement,
Francine Tardif

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Jean-Marc Biron,
Dominique Boisvert, René Boudreault,
Raymonde Bourque, Guy Dufresne,
Jean-Marc Éla, Vivian Labrie, Jean-Paul
Rouleau

BUREAUX

25, rue Jarry ouest
Montréal H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541
téléc.: (514) 387-0206

ABONNEMENTS
Hélène Desmarais

10 numéros (un an): 28,00\$ (taxes incl.)
Deux ans: 49,00\$ (taxes incl.)
À l'étranger: 29,00\$
Abonnement de soutien: 75,00\$
Visa et Mastercard acceptés

TPS: R119003952
TVQ: 1006003784

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repères* et dans l'*Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes en s'adressant à *University Microfilm*, 300 North Zeeb Road, Ann Arbor Michigan 48106-1346 USA.

Envoi de Poste-publication - Enregistrement no 09261

Encore une fois, la montagne a accouché d'une souris... Certes, le Sommet du Québec et de la Jeunesse s'est terminé dans le consensus. Mais cela n'est guère étonnant. Après tout, les négociations entre patron et syndicat pour le renouvellement d'une convention collective se terminent le plus souvent par une bonne poignée de mains. Le problème, c'est que l'exercice tenu à Québec se prétendait politique, et que le gouvernement disait souhaiter «qu'un vrai débat de société ait lieu», comme l'affirmait dans son allocution d'ouverture le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, François Legault.

Qui osera prétendre qu'un tel débat a eu lieu? À moins qu'il se soit déroulé derrière des portes closes, dans les séances à huis clos, là où les vraies négociations commencent... Mais comment

LE CONSENSUS DU VIDE

parler d'un exercice démocratique si les «vraies choses» sont discutées à l'abri des oreilles qui n'ont pas été dûment invitées?

Nos parlements sont remplis de gens élus – qui sont donc censés nous représenter – pour décider des grandes orientations à donner à notre société. On peut, et on doit, discuter des limites de cette forme de représentation. Mais suffit-il de réunir autour d'une même table les représentants (souvent auto-consacrés) de différents groupes de la société civile pour éviter les écueils de la représentation parlementaire?

«À chaque sommet, je me jure que c'est le dernier», mentionnait le Premier ministre, Lucien Bouchard, à la fin d'un troisième exercice du genre depuis son arrivée à la tête du gouvernement. Espérons avec lui que cette fois sera la bonne. Car la preuve a encore une fois été faite que les vrais enjeux sont balayés sous le tapis à l'occasion de ces grandes kermesses, précisément pour maximiser les chances d'en arriver à un consensus.

Au fond, toute cette grande mise en scène ne sert qu'à une chose: loin d'ouvrir un espace de réflexion, elle le replie sur des questions étroites qui se résument le plus souvent à une affaire de gros sous.

Peut-on ainsi prétendre que l'éducation est sortie revalorisée du Sommet simplement parce que le gouvernement a décidé d'y injecter davantage de fonds? L'équation paraît pour le moins simpliste, d'autant plus qu'une question fondamentale ne semble même pas effleurer l'esprit de nos dirigeants: de quelle genre d'éducation voulons-nous? Est-il souhaitable d'arrimer davantage l'école au marché du travail, comme le clament de nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes?

Il y a là un enjeu qu'une interrogation sérieuse sur le type de société qu'on désire construire ne saurait taire sans se discréditer, *a fortiori* lorsque cette réflexion passe par le prisme de la jeunesse et de la place que la société désire lui faire.

Mais ce genre de débat ne peut se faire en catimini...

Jean Pichette

face à l'actualité

avec Gregory Baum, Éric Darier,
Joseph Giguère et Vincent Greason

POMME PROMISE, BANANE REÇUE...

**L'action communautaire autonome
est purement et simplement évincée de la proposition gouvernementale !**

Depuis plus de dix ans, les organismes d'action communautaire autonome (ACA) réclament une politique de reconnaissance et de financement. Le Parti québécois l'avait promis dans sa campagne électorale de 1994. Et, aussi récemment que le 31 octobre dernier, le ministre de la Solidarité sociale porteur du dossier, André Boisclair, avait publié un communiqué promettant le dépôt imminent d'une politique touchant l'ACA. Or, «*Le milieu communautaire: un acteur essentiel au développement du Québec*», reçu des mains même du Ministre, le 20 décembre dernier, ne fut pas le cadeau de Noël que le milieu d'ACA attendait. En effet, quelques heures avant le début des vacances, le ministre Boisclair déposait une proposition gouvernementale de reconnaissance... de l'action communautaire tout court! «Ce n'est pas que j'ai peur de prononcer le mot autonome et encore moins de l'écrire» a déclaré le ministre lors du dépôt. Reste que tout en voulant reconnaître «les acteurs de l'action communautaire» et «parler de l'autonomie des groupes», l'action communautaire autonome est purement et simplement évincée de la proposition gouvernementale.

Approuvé par le Comité ministériel du développement social, *Le milieu communautaire* présente les engagements que le gouvernement entend mettre en place pour concrétiser «sa

reconnaissance de l'action communautaire». La Politique vise deux grands objectifs. D'abord, elle veut «reconnaître formellement l'apport de l'action communautaire à l'enrichissement de la collectivité, ainsi que sa contribution dans la lutte à l'exclusion et à la pauvreté». Deuxièmement, elle souhaite «valoriser et favoriser davantage la participation des citoyens et des citoyennes à la vie démocratique et au développement socioéconomique des communautés».

Pour réaliser ces objectifs, le gouvernement propose plusieurs orientations relatives aux relations qu'il entend entretenir et développer avec le milieu communautaire, dont deux en particulier traversent toute la proposition gouvernementale. D'une part, il veut accentuer les relations fondées sur la concertation et le partenariat (le mot qui revient 30 fois dans ce document de 50 pages); d'autre part, il entend utiliser des services offerts par les organismes communautaires afin de permettre «une meilleure réponse aux besoins de la population, particulièrement à ceux qui apparaissent prioritaires». Lisons: qui apparaissent prioritaires aux yeux du gouvernement!

C'est la première fois que le gouvernement dépose un texte aussi détaillé et aussi étoffé sur sa vision de la place et du rôle que doit occuper un secteur de la société québécoise qui prend

de l'importance. S'appuyant sur Louis Favreau et Jean-Louis Laville, la politique confirme que ce « tiers secteur », inscrit entre l'économie capitaliste et l'économie publique, « s'oriente plus que jamais vers une implication croissante dans la production de services, la création d'emplois et la revitalisation économique et sociale des communautés locales ». Autrement dit : dans un contexte où des gouvernements, dont les néo-socio-démocrates comme le nôtre, se retirent de l'offre directe de service, ils se tournent vers les organismes communautaires pour offrir ces mêmes services à moindre coût. C'est d'ailleurs dans ce contexte que prennent tout leur sens la différence entre l'action communautaire et l'action communautaire autonome, et le refus gouvernemental de reconnaître cette dernière.

Alors que les organismes d'action communautaire autonome (ACA) se définissent comme faisant partie d'un large mouvement de transformation sociale, jouant un rôle social de formation à une citoyenneté critique, le gouvernement a choisi de produire une politique à large portée, s'adressant à une myriade d'organismes dont les organismes d'ACA, mais surtout aux organismes dits « communautaires » qui oeuvrent soit en économie sociale,

soit comme mandataires ou exécutants de l'État (Carrefours Jeunesse Emploi, ressources externes de main-d'oeuvre, etc.). Autonomes dans leur gestion, gérés par des conseils d'administration issus possiblement de la communauté, ces organismes ne sont pas autonomes de l'État.

En réduisant l'autonomie à une question de gestion, la politique gouvernementale évacue complètement la notion d'autonomie politique et critique qui est essentielle au mouvement d'ACA. La reconnaissance du rôle critique joué par celui-ci est abandonnée aux dépens d'un nouveau rôle qu'on veut faire jouer aux organismes communautaires comme partenaires économiques et sociaux.

Action communautaire autonome et action communautaire : est-ce la même chose ? Oui, dans la mesure où une pomme et une banane sont semblables. Dans les jours qui viennent, la question sera certes posée à monsieur Boisclair. Ose-t-on espérer qu'il prendra une grande gorgée de jus de banane avant d'y répondre ? ■

Vincent Greason
MÉPACQ

DES CHRÉTIENNES ET DES CHRÉTIENS S'INTERROGENT

Une lettre à entendre comme une parole de compassion à l'égard des « orphelins de Duplessis ».

L'automne dernier, un groupe de six soeurs Auxiliatrices ayant réfléchi sur le livre Le feu sous les cendres. Une spiritualité pour la vie religieuse contemporaine, de Joan Chittister, décidaient d'écrire une lettre collective pour exprimer leurs questionnements à l'égard de l'attitude des autorités ecclésiastiques dans le dossier des « orphelins de Duplessis ». Cette parole audacieuse, s'inscrivant dans le cadre d'une spiritualité du risque, a été présentée à d'autres chrétiens et chrétiennes, lors de la rencontre de Noël du CPMO. Le texte, signé par 64 personnes, a par la suite été envoyé à différents médias. Il n'a cependant été publié par aucun journal.

Relations a décidé de publier ce texte parce que la revue considère qu'il constitue une voix importante, une parole de compassion, qui mérite d'être entendue, et qui n'a pu l'être à ce jour. Cette décision éditoriale n'atténue bien sûr en rien la complexité de ce dossier, qui soulève des questions fondamentales. Comment peut-on penser le lien entre l'histoire, toujours ouverte, le droit, qui ponctue le temps de prescriptions pour un avenir qu'il cherche à infléchir, et la morale, toujours en partie prisonnière de l'air du temps qu'elle respire ? La mémoire collective peut-elle se conjuguer avec le pardon, et permettre d'articuler un rapport entre le présent et le passé qui soit porteur d'un avenir meilleur pour tous ?

Par delà ses méandres juridiques, le dossier des « orphelins de Duplessis » nous rappelle qu'aucune société ne peut faire l'économie de ces questions, auxquelles Relations consacrera une réflexion d'ici quelques mois.

Ce que notre Dieu attend : rien d'autre que d'accomplir la justice d'aimer avec tendresse, de marcher humblement avec lui. (Michée 6,8)

À l'approche du jubilé nous invitait à la justice et au redressement des torts, nous souhaitons en tant que chrétiennes et chrétiens partager nos questionnements à propos de tout ce qui concerne les « orphelins de Duplessis ». Le printemps dernier, l'annonce de la consultation menée à ce sujet auprès des institutions d'Église par l'Assemblée des évêques du Québec, avait suscité en nous beaucoup d'espoir. Nous nous attendions à un geste de réparation qui ferait justice aux victimes elles-mêmes et rendrait crédible la parole de compassion.

Nous regrettons d'avoir tardé à dire notre déception et notre grande tristesse devant la logique froide de la déclaration épiscopale et la position défensive qui la marque.

Certes, on ne peut refaire l'histoire mais n'est-il pas important de la comprendre cette histoire ?

À cette époque, le gouvernement fédéral donnait des sommes d'argent dans le cadre d'une aide aux hôpitaux. Ce qui touchait à l'éducation était exclu. Le gouvernement du Québec, pour profiter de la « manne » du fédéral, élaborait une stratégie pour transférer les orphelins dans le secteur psychiatrique. Cela se fit avec la complicité des médecins qui ont posé volontairement de faux diagnostics de maladie mentale. Falsification honteuse de la part du corps médical.

Les autorités ecclésiastiques concernées ont endossé cette position révoltante et obligé les communautés religieuses à s'y

soumettre. Les autorités patriarcales ont eu ainsi raison de la résistance des communautés religieuses qui, elles, affirmaient leur priorité pour l'éducation.

Ce scénario dramatique a fait des victimes: trop de jeunes en sont demeurés traumatisés toute leur vie. Un bon nombre d'entre eux réclament, toujours et encore, le respect de leurs droits et de leur dignité: la justice exige la reconnaissance des erreurs du passé et réparation.

Accepterons-nous que les autorités gouvernementales, fédérales et provinciales, le Collège des médecins, les autorités ecclésiastiques se justifient et se «lavent les mains» sur le dos des communautés religieuses et, plus encore, sur le dos des victimes?

La collusion qui a produit cette injustice historique s'est organisée à partir de questions d'argent. Aujourd'hui les mêmes motifs empêchent-ils que justice soit faite?

«Ce que notre Dieu attend» en cette année jubilaire?... «rien d'autre que d'accomplir la justice». Pour faire justice, des gestes concrets de toutes les instances concernées sont nécessaires:

il y a eu la proposition du gouvernement du Québec mais qu'en est-il du gouvernement fédéral? Du collège des médecins? Des autorités ecclésiastiques?

«Aimer avec tendresse et marcher humblement» avec ce Dieu qui nous appelle, ne signifie-t-il pas, au nom des droits humains, reconnaître les «orphelins de Duplessis» comme des citoyennes et citoyens à part entière et leur fournir les moyens d'exercer cette citoyenneté dans la dignité?

Liste des noms des personnes ayant signé ce texte: Gisèle Ampleman, Hélène Arsenault, Marie Bareille, Jocelyne Barnabé, Michel Beaudin, Geneviève Benoît, Simonne Bernier, Dominique Boisvert, Cathy Boutin, Normand Breault, Louis Brillant, Agathe Brodeur, Andrée Brosseau, Aline Côté, Pauline Cournoyer, Charlotte Debonne, Linda Denis, Jean-Yves Desgagnés, Thérèse Dionne, Irène Dionne, Gérald Doré, Elisa Fernandez, André Fitzgibbon, Jeanne Fontaine, Raymonde Fournier, Louis-Marie Gagnon, Élisabeth Garant, Diane Gariépy, Lucie Gravel, Nicole Jetté, Jean Lachapelle, Pierrette Lafleur, Louise Lafortune, Brigitte Landry, Lorette Langlais, René Laperrière, Gertrude Lavoie, Marcel Lebel, Marie-Paule Lebel, Clotilde Lemay, Lucie Lépine, Michel Lessard, Lise Levert, Suzanne Loiselle, Berthe Marcotte, Camilla Martin, Céline Martin, Rafat Massad, Maureen McCollum, Bernard Ménard, Marguerite Métivier, Carmelle Michaudville, Gilles Morissette, André Myre, Germain Pelletier, Nicole Plante, Monique Robert, Jean Robitaille, Carolyn Sharp, Christiane Sibillotte, Marie Tétrault, Claude Thomasset, Yolande Tourigny, Yves Vaillancourt, Claudette Vermette. ■

VIRAGE À DROITE EN AUTRICHE

Les gouvernements européens ont rapidement réagi. Ils redoutent que l'avenir démocratique de l'Europe soit mis en cause.

Pour former le gouvernement autrichien, suite aux élections de février 2000, le Parti conservateur vient de s'allier au Parti de la liberté, considéré comme un mouvement d'extrême droite. Le chef de ce parti, Jörg Haider, est un orateur populaire, voire même charismatique, qui allie le mépris de bien des Autrichiens envers le gouvernement précédent à la peur ressentie face à la présence d'un grand nombre d'immigrants et de réfugiés dans le pays.

Haider représente la province de Carinthie, région isolée à la frontière de la Slovénie, nourrissant toujours un certain ressentiment contre Vienne, la capitale; et qui s'est récemment opposée à l'entrée de l'Autriche dans l'Union européenne. Pour gagner l'appui de cette population, Haider n'a pas hésité à faire des remarques humoristiques contenant un message contre les immigrants et le pluralisme, assurant ses auditeurs qu'ils n'avaient pas à se sentir gênés de leur appui à l'Allemagne sous le régime d'Hitler. Haider considère que critiquer son propre pays est un acte déloyal.

Que son parti politique, dit de la liberté, fasse maintenant partie du gouvernement inquiète un grand nombre d'Autrichiens attachés à la démocratie, au pluralisme et à l'égalité de tous les citoyens. À Vienne, des manifestations ont eu lieu contre ce virage à droite, regroupant jusqu'à 15 000 personnes. Les groupes engagés pour la défense des droits humains ont envoyé des messages – par l'Internet et le courriel – aux groupes similaires d'autres pays afin qu'ils créent une opinion publique internationale contre la présence de l'extrême droite dans le gouvernement autrichien.

La réaction des pays européens a été très forte. Un numéro

spécial du *Nouvel Observateur* est intitulé «L'homme qui fait honte à l'Europe». Mais la réaction des gouvernements européens, en particulier ceux de la France et de l'Allemagne, n'est pas dépourvue d'ambiguïté. Tous ces pays ont des partis politiques d'extrême droite qui vont beaucoup plus loin dans leur opposition au pluralisme et dans leur haine vis-à-vis des réfugiés et des immigrants que le parti politique de M. Haider.

Le succès de la droite en Europe est lié à la croissance du chômage causée par l'économie néo-libérale. Il faut ajouter que bien des gens prêts à travailler n'ont pas la formation correspondant aux exigences de l'informatique. Ceux qui se trouvent marginalisés par le système actuel sont vulnérables à une propagande qualifiant les immigrants et les femmes de voleurs de jobs. Il nous faut également reconnaître que, pendant des siècles, les pays européens ont été des sociétés homogènes et que la présence de tant de gens venant de l'extérieur a produit une espèce de choc culturel. La situation géographique de l'Autriche, aux frontières de l'ex-Yougoslavie et d'autres pays de l'Est, explique pourquoi le pourcentage de réfugiés et d'immigrants y est beaucoup plus élevé que celui des autres pays européens. Malgré cela, le taux de chômage est bas.

Cette forte réaction des gouvernements européens et des gouvernements nord-américains contre l'Autriche est-elle exagérée? La violence commise par la Russie en Tchétchénie et par la Chine au Tibet est infiniment plus dévastatrice, pourtant elle n'attire pas l'attention des pays européens et nord-américains. Il faut admettre, de plus, que l'extrême droite en Autriche et en d'autres pays européens n'est pas un retour du nazisme allemand. Les Nazis étaient inspirés par une vision

impérialiste, la volonté de conquérir toute l'Europe, d'éliminer certaines populations et de créer une nouvelle civilisation gouvernée par l'Allemagne. Les soi-disant néo-nazis ne s'intéressent qu'à leur propre pays, où ils veulent installer certaines mesures pratiquées par les Nazis, comme la suppression des libertés civiles et l'expulsion de ceux qu'ils regardent comme des étrangers. Les gens de l'extrême droite sont méchants et dangereux, mais ce ne sont pas les Nazis d'il y a 60 ans.

Malgré cela, la forte réaction des gouvernements européens est justifiée. Elle révèle, me semble-t-il, que toute l'Europe se sent menacée par un virage à droite. Les gouvernements craignent que le succès du parti politique d'extrême droite et son entrée dans le gouvernement autrichien n'encouragent les mouvements parallèles dans les autres nations et puisse même y

favoriser une victoire électorale. Même si M. Haider et ses partisans ne sont pas des Nazis, ils représentent un danger pour la civilisation européenne. Faisant partie du gouvernement, ils introduisent un discours public anti-démocratique, légitimant le ressentiment raciste, l'opposition au pluralisme et la banalisation des droits humains. Si les gouvernements européens ne dénoncent pas la présence de l'extrême droite dans le gouvernement autrichien, ils encouragent les courants de la droite dans leur propre pays et mettent en danger l'avenir démocratique de l'Europe. Le conflit politique actuel est une affaire européenne.

Si d'autres pays comme les États-Unis, le Canada ou Israël participent à cette réaction, ils devraient appuyer les initiatives européennes et ne pas agir sans consulter leurs partenaires en Europe. ■

Gregory Baum

LA NÉGOCIATION DANS LE SECTEUR PUBLIC

Tels des chirurgiens devant le succès des médecines douces, les ténors syndicaux laissent croire que la guerre a bien eu lieu.

Les observateurs des relations de travail savent que, dans le joyeux monde de la négociation collective, la tâche de la partie qui s'appelle le syndicat n'est généralement pas une sinécure. Les victoires sans péril sont rarissimes. C'est pourquoi le «bon règlement» survenu à l'aube de l'année dans les conventions du secteur de la santé, de l'éducation et de la fonction publique, alors que les travailleurs avaient majoritairement refusé de suivre la recommandation de grève de leurs dirigeants, en a estomaqué plusieurs. Après la capitulation déchirante des infirmières, l'été dernier, qui jouissaient pourtant d'une cote d'amour absolue auprès de la population, malgré l'illégalité de leur grève, et le refus massif de la base du front commun, à l'automne, de dresser les barricades de l'arrêt de travail, une sortie peu glorieuse était prévisible. On s'attendait à ce que, groupe par groupe, les travailleurs concernés finissent par passer à genoux sous les fourches Caudines du 5% pour trois ans du Premier ministre Lucien Bouchard.

D'un regroupement syndical à l'autre, la satisfaction face à l'entente obtenue, à quelques nuances près, est pratiquement mur à mur. Les commentaires des porte-parole sont éloquentement positifs, presque dithyrambiques: «Une bonne entente», «Des conclusions favorables», «Des gains majeurs», «Victoire sur toute la ligne»... Non seulement le 5% a été largement dépassé, mais plusieurs demandes qui traînaient depuis longtemps comme la charge de travail, le mouvement de personnel, la sous-traitance, la précarité, la bonification du régime de retraite, l'amélioration de l'assurance collective... ont été solutionnées de façon concluante.

Quand on cherche le pourquoi d'un règlement aussi avantageux en l'absence de moyens de pression lourds, les explications se font plus évasives. Tels des partisans de la chirurgie radicale un peu interloqués devant le succès des médecines douces, les

principaux ténors syndicaux, qui quelques mois auparavant recommandaient la ligne dure, tendent à adopter un langage un tantinet ambigu, laissant croire que la guerre a quand même eu lieu. On dit que cela n'a pas été facile, que le règlement a été concédé à l'arraché, que même si la grève a été rejetée, la mobilisation était significative et soutenue.

Marc Laviolette, président de la CSN, avec lequel nous avons voulu échanger sur la négociation en question et sur sa vision des enjeux syndicaux de l'heure, n'y va pas par quatre chemins pour expliquer la qualité du règlement intervenu. «Nous avons, il est vrai, un problème de rapport de force, précise-t-il d'emblée, mais les résultats ont été bons parce que le gouvernement était aussi faible que nous. Nous avions besoin d'une convention et lui avait besoin d'améliorer son image. Il avait perdu des plumes avec les infirmières, avec les camionneurs aussi, que la population appuyait, la situation dans le secteur de la santé lui entraînait dans le corps; le taux de satisfaction à son endroit était en chute, le parti libéral lui faisait la vie dure dans les sondages, Ottawa attaquait avec son projet de loi sur la clarté. Bref, politiquement, il avait besoin lui aussi d'un bon règlement.»

Pour ce nouvel acteur majeur sur la scène québécoise, qui vient à peine de fêter la moitié de sa première année à la présidence de la CSN, du «mouvement CSN», selon le langage interne de la centrale, le gouvernement actuel est trop collé sur le patronat et il est en train radicalement de s'éloigner de la question sociale. Il observe que le gouvernement semble faire une équation entre la question nationale et l'alliance avec les patrons. Selon lui, c'est contre-productif. Cependant, cela n'empêche pas notre protagoniste syndical d'être lui-même un souverainiste vigoureux. À l'heure où le Fédéral a les poches pleines de «cash» pour imposer sa vision du pays, il considère

la souveraineté du Québec plus nécessaire que jamais. Et, animé de la foi du charbonnier ou d'un Jacques Parizeau, il ne doute pas qu'elle se fera. Rien en lui de l'adepte du pays incertain. Tout simplement et calmement, il compte: «40% de oui la première fois, 49% la deuxième fois, la troisième fois, on devrait normalement gagner».

Malgré l'importante érosion quantitative de la présence syndicale survenue au Québec au cours des dernières années, le nouveau président de la CSN ne voit pas de diminution de l'influence réelle et du rôle social du syndicalisme. Pour lui, le syndicalisme est encore aujourd'hui la principale contrepartie au discours néo-libéral, la véritable opposition, un moteur significatif de partage de la richesse. Dans l'actuelle période d'expansion économique, le partage de la richesse est une priorité pour lui. Dans son premier discours comme président de la CSN, en mai dernier, il proclamait: «Le temps des sacrifices est derrière nous. Les travailleuses et les travailleurs vont récupérer leur pouvoir d'achat». Il en est encore plus convaincu aujourd'hui.

Conscientisé à la force de «l'action collective» dès ses premières occupations étudiantes au Cégep de Valleyfield; ensuite par la mobilisation syndicale, notamment par son engagement dans l'importante lutte contre la contamination au mercure à la Stanchem de Beauharnois (maintenant PPG-Canada) ou par la bataille qu'il a menée comme président du syndicat pour la conversion industrielle de l'usine de production militaire Expro, où les travailleurs se sont organisés en coopérative et sont devenus actionnaires, Marc Laviolette considère le syndicalisme comme un processus social dont le sens et l'utilité ne sont souvent compris qu'après coup. Évoquant l'hommage rendu récemment par la population de Salaberry-Valleyfield aux travailleurs qui ont mené la lutte d'organisation syndicale à la Montreal Cotton en 1946, où la syndicaliste Madeleine Parent a été emprisonnée, il affiche la détermination tranquille de ceux qui ont le sens de l'histoire.

Le président Laviolette manifeste aussi l'angoisse du chef d'entreprise réaliste qui sait que pour avoir historiquement raison, il faut s'organiser. Préoccupé par la baisse des effectifs et par l'organisation des non syndiqués, il suit de très près l'évolution de l'organisation des nouveaux syndicats. Le droit à la syndicalisation et la négociation est sa principale priorité. L'expérience

lui révélant que l'avenir du syndicalisme est dans le secteur privé, il est préoccupé par l'énormité du défi que représente cet avenir dans la nébuleuse qu'est devenu le monde du travail. Conçu pour les entreprises plutôt grandes et sédentaires, le modèle syndical doit ramer avec force et créativité pour s'adapter à la mouvance actuelle. Même si elles font la loi, les grandes entreprises ne créent plus d'emplois. Les nouveaux emplois se créent désormais dans les très petites entreprises, par la multiplication des travailleurs indépendants, autonomes, hors normes.

La syndicalisation veut dire sortir des sentiers battus: regrouper plusieurs petits milieux de travail dans un même syndicat, aller vers les autonomes, les alternatifs, rassembler les statuts spéciaux. Ce n'est pas un accident de parcours si on retrouve à la CSN des acuponcteurs et autres alternatifs et si on peut voir le président faisant des discours sur les lignes de piquetage des camionneurs indépendants. Cependant, bien que très réel, tout cela demeure encore informel parce que non prévu dans la loi. Pour que cela le devienne, la CSN prépare ses propositions et munitions pour une réforme en profondeur et en largeur du Code du Travail.

Formé en animation culturelle à l'UQAM, rompu à la pratique de l'organisation communautaire, présentant une trajectoire syndicale éloquente et gagnante, connaisseur de la culture coopérative par son expérience à Expro, militant dans sa jeunesse du Parti communiste ouvrier, Marc Laviolette est aujourd'hui un homme de 50 ans qui a la certitude que la «mobilisation réfléchie» peut changer les choses. A-t-il un projet de société alternatif? Est-il toujours socialiste? Dans l'âme et dans la lumière intérieure qui le fait courir, c'est évident qu'il veut transformer la société. Mais comment exprimer cela aujourd'hui? L'économie sociale? Il croit en la capacité qu'ont les milieux de se donner les moyens de résoudre les problèmes qui les concernent. Mais il ne veut pas d'une économie sociale qui ait l'air de cautionner le désengagement de l'État. Son leitmotiv intérieur le plus consistant et le plus récurrent est finalement la démocratisation: le contrôle des milieux de travail par les travailleurs, des milieux de vie par les populations, bref, le développement d'une culture de l'autodétermination. ■

Joseph Giguère

LA BIOSÉCURITÉ: UNE PREMIÈRE ANALYSE

Le protocole international qui a vu récemment le jour à Montréal constitue un bon point de départ.

Une cinquantaine de ministres de l'Environnement et 180 délégations gouvernementales réunis récemment à Montréal (24-29 janvier) ont abouti à un protocole international sur la biosécurité, qui a pour objectif de préserver la biodiversité dans le cadre du commerce international d'organismes génétiquement modifiés (OMG).

Le protocole de Cartagena sur la prévention des risques

biotechnologiques est le résultat d'une série de négociations laborieuses, rendues plus difficiles encore par les tentatives d'obstruction d'une faible minorité de pays exportateurs d'OGM (Canada, États-Unis, Argentine) alliés à l'Australie, le Chili et l'Uruguay, qu'on appelle le «groupe de Miami».

Dans l'ensemble, Greenpeace est satisfait du protocole parce qu'il constitue une étape historique pour protéger l'environnement

et les consommateurs des risques liés au génie génétique. Bien qu'imparfait, le protocole représente une base solide pour la prévention et l'élimination de la pollution génétique. Le protocole comporte plusieurs éléments positifs et novateurs.

— La base pour la prise de décision sous le protocole est le *principe de précaution*. Ce principe est explicitement mentionné dans le préambule et les articles 1, 10(6) et 11(6). Les pays du groupe de Miami ont échoué dans leur tentative répétée de vider le principe de précaution de son contenu en suggérant que le fardeau de la preuve soit mis sur les importateurs d'OGM plutôt que sur les compagnies biotechnologiques et les pays exportateurs.

— Le protocole n'est pas supposé être subordonné à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) mais devrait au contraire être complémentaire «en vue de l'avènement d'un développement durable». Le protocole sera désormais l'accord international le plus pertinent dans le domaine des OGM.

— Le protocole établit des procédures internationales «d'accord préalable en connaissance de cause... avant le premier mouvement transfrontalier intentionnel d'organisme vivant modifié (OVM)». Cet accord préalable inclut notamment des règles sur la notification, un accusé de réception formel, une procédure et un examen des décisions. Un des points positifs (pour les pays en voie de développement notamment) est que l'absence de décision de la part d'un pays importateur ne constitue pas un consentement (Art. 10(5)).

— Le protocole établit pour la première fois des règles internationales sur la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification des OVM.

— Le protocole prévoit aussi le développement de règles internationales sur la responsabilité et les réparations en cas de désastres écologiques causés par la pollution génétique résultant de mouvements transfrontaliers d'OVM.

— Le protocole inclut également des références explicites à la «conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique» et la santé humaine dans l'évaluation des risques liés à l'importation d'OVM.

Bien entendu, il existe un certain nombre de faiblesses et d'ambiguïtés dans le protocole.

— Le protocole ne porte que sur les organismes vivants modifiés (OVM). Il exclut les OVM «destinés à être utilisés en milieu confiné» et crée une distinction théorique entre OVM et les produits dérivés. Dans la réalité, il sera difficile de maintenir une

distinction stricte entre des grains modifiés génétiquement et destinés à une transformation (en farine par exemple) et des semences génétiquement modifiées. Seul un cadre international strict pourra garantir le respect de cette distinction dans la pratique.

— Il est trop tôt pour évaluer comment la «complémentarité» entre le protocole sur la biodiversité et les règles du commerce international va s'appliquer dans la réalité. Au moins le protocole sur la biosécurité n'est-il pas explicitement subordonné aux règles de l'OMC!

— Des sections importantes du protocole (comme l'identification des OVM pour une utilisation directe dans la nourriture ou les règles de responsabilité et de réparation) ne prendront effet que quatre ans après sa ratification, qui elle-même ne se produira que lorsque 50 pays auront ratifié formellement le protocole. En terme réel, cela signifie que pendant cinq ou six ans au moins, il y aura un vide juridique que les compagnies biotechnologiques ne manqueront pas d'exploiter. Néanmoins, le respect de l'esprit du protocole devrait constituer une défense morale et politique importante.

— Le groupe de Miami a arraché, à la dernière minute, une concession importante qui porte sur les règles d'étiquetage des OVM destinés à une utilisation directe, comme nourriture ou comme matière première de transformation. L'étiquetage inclura uniquement la mention vague: «Pourrait contenir des OGM» pour ce type d'OVM importé.

En conclusion, le protocole sur la biodiversité constitue un bon point de départ, mais dont l'efficacité réelle sera mesurée par les résultats des négociations à venir et sa mise en place concrètement. Se basant sur le principe de précaution, Greenpeace maintient une position ferme contre la pollution génétique causée par les émissions d'OGM. Greenpeace demande que le gouvernement canadien signe et ratifie le protocole dans les plus brefs délais. Au minimum, le gouvernement fédéral devrait enfin reconnaître qu'une majorité croissante de consommateurs devraient avoir le droit de choisir des produits alimentaires sans OGM (étiquetage obligatoire). Pour leur part, les secteurs de l'alimentation et de la distribution doivent (comme en Europe) s'ajuster rapidement aux demandes des consommateurs afin de mettre fin aux incertitudes auxquelles le milieu agricole doit faire face. ■

Éric Darier
Greenpeace

LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉOS

Quelques sujets disponibles (on peut demander la liste complète):

● Allocation universelle (17-11-97) ● Javier Giraldo: «Droits humains... en Colombie» (09-12-97) ● Déclaration universelle des droits 1948-1998 (19-01-98) ● Le Jubilé: on remet le monde en ordre! (16-02-98) ● L'Afrique: incapacité ou refus? (20-04-98) ● La démocratie municipale à Montréal (21-09-98) ● Solidarité internationale et libre-échange (19-10-98) ● Faudra-t-il encore enseigner la religion dans une école déconfectionnalisée? (16-11-98) ● Projet de loi sur l'élimination de la pauvreté (18-01-99) ● Nouvelle problématique de l'écologie (15-02-99) ● Diagnostic de notre système de santé (15-03-99) ● Le suicide (12-04-99) ● Défis posés à la transmission de la foi (18-10-99) ● Pour mieux comprendre la justice réparatrice... Parlons du pardon (15-11-99) ● Sommet du Québec et de la jeunesse: place aux jeunes? (14-02-00)

Achat: 27,00\$ par cassette. Location (10 jours): 9,00\$ par cassette. Ces prix incluent la TPS et TVQ.

Frais d'expédition en sus. Chèques ou mandats-poste à l'ordre du Centre justice et foi.

Bien préciser le sujet de la cassette. S'adresser à Pauline Roy.

Centre justice et foi, 25 Jarry Ouest, Montréal H2P 1S6 Tél.: (514) 387-2541

La ville: un espace à habiter

ACTION LOCALE ACTION MUNICIPALE

par Guy Dufresne

A l'aube du XXI^e siècle, le Québec compte plus de 1348 municipalités, dont l'immense majorité (1145) regroupent moins de 5000 habitants. Cette situation explique la volonté du gouvernement du Québec de restructurer le paysage municipal. Pourtant, au-delà des préoccupations de fusions envisagées dans une stricte perspective d'économies d'échelle, les questions concernant l'action citoyenne et la démocratie sont au coeur des enjeux de la restructuration du monde municipal.

Les multiples dimensions qui constituent la trame d'une collectivité municipale ne sont pas qu'affaire d'administration. Les relations politiques vécues à l'échelle de ces collectivités locales impliquent les notions d'appartenance et d'identité. La réalité municipale apparaît alors moins économique que sociale et politique, elle concerne ainsi moins des clients que des citoyens.

L'implication des citoyennes et des citoyens dans le milieu local et dans les institutions municipales rend possible une expression authentique et pluraliste du milieu d'appartenance.

Ainsi, un dispositif de gouvernance locale, fondée sur le partenariat et l'interdépendance, permet aux acteurs locaux d'exercer une emprise sur leur milieu de vie. La situation des femmes, en particulier, permet de saisir et de préciser l'importance de la gouvernance locale en terme d'action dans le milieu et de rapports avec les instances municipales.

Par son article «La gouvernance locale», Caroline Andrew vient éclairer la contribution et le rôle des femmes dans la construction du milieu local. Les pratiques novatrices de la gouvernance locale fondée sur le partenariat rendent possible un

renforcement de l'identité et de l'appartenance locale. Les municipalités ont toutefois à explorer différentes formes de gouvernance locale, car en cette matière il n'y a pas de modèle unique.

Les collectivités locales sont en transformation. La vie des différents quartiers se modifie peu à peu, des formes nouvelles de solidarités et de «vivre ensemble» apparaissent comme autant de signes de pulsions de vie dans un univers de marché économique.

*L'importance de l'action
citoyenne demande que
cesse la méfiance des
gouvernements envers
la capacité d'action
démocratique des
citoyens et que
soit prise en compte
la démocratie locale.*

Anne Latendresse nous invite à l'accompagner dans son exploration de la citoyenneté locale montréalaise. À travers les nombreux réseaux en interactions, vivre ensemble sur un territoire implique de tisser des liens sociaux qui sont tout à la fois la source et le produit de l'appartenance et de l'identité collective. Le territoire municipal est dès lors un espace d'action en raison des rapports que nouent les acteurs locaux, engagés dans sa construction incessante.

Parallèlement à l'émergence de diver-

ses formes de gouvernance locale et de participation citoyenne, on assiste à une fragmentation de plus en plus grande de l'aménagement urbain. Le risque est grand de voir se former des enclaves protégées du monde, des oasis ou des aquariums, servant de relais entre le centre d'achat et le bureau. Les partisans de l'autonomie de l'Île des Soeurs à l'égard de Verdun sont souvent accusés de favoriser cette dynamique de la fragmentation et de l'isolement des nantis. Alain Sterck retrace l'histoire de ce mouvement autonomiste. Si celui-ci ne peut être comparé aux villes forteresses qui se développent aux États-Unis, il montre néanmoins que l'action citoyenne locale peut parfois nourrir une conception étroite du bien commun.

Dans un monde de plus en plus fragmenté, la dimension humaine qui fait la ville et les quartiers doit être renforcée en reconnaissant que des acteurs politiques de la communauté de première proximité sont nécessaires, et que les actions de cette collectivité fondamentale sont parfaitement légitimes.

La gouvernance locale s'inscrit au coeur de la redéfinition des pratiques du milieu pour permettre aux acteurs individuels et collectifs d'assurer des choix et la mise en oeuvre de ceux-ci. L'importance de l'action citoyenne demande que cesse la méfiance des gouvernements envers la capacité d'action démocratique des citoyens et que soit prise en compte la démocratie locale dans la restructuration du monde municipal au Québec.

L'organisation des instances municipales n'est pas qu'affaire de ministres et de fonctionnaires, la cité demeure avant tout un espace citoyen. ■

À LIRE DANS NOS PROCHAINS NUMÉROS

Les «bonnes» affaires des compagnies minières canadiennes en Afrique
Regard sur les réserves amérindiennes aux États-Unis
Bouleversements médiatiques: quel espace pour la démocratie?

LA GOUVERNANCE LOCALE

par Caroline Andrew¹

dossier



Photo: Caroline Hayeur/STOCK

L'idée de «gouvernance» et l'utilisation récente du mot comportent de multiples significations. Comme tout terme à la mode, cette idée apporte ambiguïtés, contradictions et richesses. La gouvernance permet de regarder l'ensemble des moyens par lesquels une communauté se donne une direction face à l'avenir. Elle déborde les institutions politiques formelles et inclut la reconnaissance de la multitude des acteurs – individus, organismes et agences – qui prennent part aux décisions pour donner une direction à cette communauté.

De façon simpliste, on peut représenter la gouvernance sous la forme d'un triangle composé de l'État, du marché et de la société civile. La gouvernance réside dans l'ensemble des interrelations qui se jouent entre les trois points du triangle. Je veux explorer cette notion en regardant la question du rôle des femmes dans l'action locale et municipale.

Le terme de gouvernance permet de mieux situer les femmes sur la scène locale. Nous connaissons depuis très longtemps le rôle joué par celles-ci dans toutes sortes d'actions locales – ici et à travers le monde. Mais ces activités sont

rarement incluses dans la sphère de la politique formelle. Elles ne «comptent» pas dans le gouvernement. Pire, souvent on ne les «voit» pas. Regardées sous l'angle de la gouvernance, ces femmes deviennent un peu plus visibles. Les heures de travail passées dans les conseils d'école, les conseils d'administration des garderies, mais également les heures de travail consacrées à l'organisation plus informelle de la surveillance des enfants dans les parcs et les terrains de jeux – sans parler des soins informels aux parents, aux enfants, aux voisins – prennent une autre dimension. Les commissions scolaires – structures politiques pourtant formelles – ont rarement été perçues comme faisant partie du gouvernement local. On les perçoit comme faisant partie de la gouvernance.

Les informations présentées par le Secrétariat à la condition féminine confirment ces impressions; si les femmes n'occupent que 10% des mairies et 22% des postes de conseillers municipaux, elles tiennent 37% des sièges des régies régionales de la santé et des services sociaux et 48% des postes de commissaires dans les commissions scolaires.

Une autre manière de voir

La «gouvernance» peut être une bonne nouvelle pour les femmes: elle permet de «montrer» que le gouvernement, et donc les décideurs politiques, n'ont pas la capacité d'organiser la société comme ils le veulent. Au niveau municipal, ce constat fait en sorte, par exemple, que la planification n'est plus comprise comme un effort de contrôler et de modeler la ville, mais comme un effort de travailler avec les autres acteurs de façon à diriger les forces dans la direction voulue. L'ancienne vision de zonage imposant une organisation du territoire unifonctionnelle cède la place à une vision moins basée sur l'obligation et le contrôle.

1. L'auteure est doyenne de la Faculté des sciences sociales à Ottawa.

Elizabeth Wilson, dans un très beau livre intitulé *The Sphinx in the City* (1991), démontre comment cette volonté d'imposer un ordre sur la ville, de la diviser en zones étanches (résidentielles, industrielles, commerciales) est parallèle et très liée à la volonté masculine de contrôler les femmes, pour prévenir le danger du désordre qu'elles représentent. Protéger les «bonnes» femmes, pénaliser les «mauvaises» – cette idée fait partie de la volonté d'assainir les villes – mais en les contrôlant, en imposant un zonage qui segmente et qui cantonne.

La nouvelle vision de la planification impliquerait donc de ne plus protéger ou pénaliser les femmes et de vivre l'urbanité de la ville avec son désordre et ses juxtapositions incongrues. Elle impliquerait également l'acceptation d'une pluralité de fonctions et de populations, et donc l'acceptation de la diversité. Les femmes en sortiraient évidemment gagnantes, parce que ce sont elles qui portent le plus lourdement le fardeau de la ville segmentée.

Elles l'ont toujours porté, mais avec leur entrée massive sur le marché du travail rémunéré, elles le portent encore davantage (tout en gardant la responsabilité première du travail domestique et des soins des enfants). Ce fardeau s'est même alourdi récemment avec les coupures dans les dépenses publiques. Il entraîne une implication plus grande, assumée majoritairement par les femmes, dans les soins prodigués aux parents et aux proches. La «conciliation» du travail et de la famille passe encore par l'organisation de la ville en quartiers monofonctionnels, avec des systèmes de transport public inflexibles et inadéquats.

En théorie et en pratique, il faut reconnaître qu'il est impossible de séparer le travail domestique, le travail communautaire et le travail rémunéré. Cette approche constitue alors une meilleure base pour penser la ville et la planification urbaine. Cette reconnaissance s'opère plus facilement en partant de la gouvernance que du gouvernement, à la condition que les femmes – et les femmes dans toute leur diversité – prennent part aux processus de planification et de décision. Les femmes ont été très présentes dans de nombreux lieux de gouvernance locale, mais elles n'ont pas été suffisamment visibles pour insister sur la légitimité de leurs besoins.

Il est également important que toute la diversité des femmes soit reconnue et prise en compte. D'ailleurs, une des idées qui sous-tend la gouvernance est l'abandon d'une vision hiérarchique de la société au

profit d'une vision autre, avec des réseaux horizontaux plus nombreux, plus forts et plus centraux dans les processus de décision. La gouvernance devrait impliquer la vraie reconnaissance de l'autre et donner voix à ceux et celles qui n'en ont pas: les groupes «exclus» de nos sociétés, les pauvres, les femmes âgées, les mères monoparentales. Et même si Montréal, et donc notre imaginaire collectif urbain, échappe partiellement, pour le moment, aux tendances fortes de polarisation que connaissent les grandes villes, ces tendances guettent toutes nos villes.

Une plus grande place donnée à l'action locale des femmes qui tentent de reconstruire nos villes comme des lieux où il est plus facile de vivre est donc un pas dans la bonne direction. Il est nécessaire de reconnaître que ces actions rendent la ville plus habitable pour tous. Elles sont indissociables d'une reconnaissance de la diversité et donc, potentiellement de toutes les diversités: raciale, ethnique, d'âge, d'orientation sexuelle, d'habilité, de classe, etc.

Des paradoxes

C'est au moment de réfléchir aux mécanismes par lesquels cette reconnaissance peut s'effectuer que les paradoxes de la gouvernance apparaissent. Comme Guy Chiasson le soulignait dans un récent numéro d'*Économie et Solidarités* (30-2, 1999), la gouvernance a l'avantage de décentraliser l'État dans l'analyse des processus de vie et de changement urbains, mais elle a parfois l'inconvénient de trop le décentraliser, voire même de le perdre totalement.

Dire que la gouvernance représente l'acceptation du rôle des multiples acteurs de la vie sociale est une chose. Mais dire que la gouvernance revient à traduire le poids des acteurs privés les plus pesants dans toutes les décisions, politiques et sociales, en est une autre. La gouvernance peut malheureusement faciliter l'acceptation d'une multiplicité de lieux de décision, au détriment des véritables lieux de débat et de décision politiques.

C'est d'ailleurs un piège particulièrement coûteux pour les femmes. Elles ont été si longtemps exclues du secteur public, et elles ont eu tant de difficulté à obtenir une place, qu'il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il faut reconstruire et

renforcer les lieux politiques locaux. Ce qui n'exclut pas des processus d'alliance, de partenariat et de collaboration entre l'État, la société civile et le marché. Une société civile forte n'implique pas nécessairement un État faible. Au contraire, la société civile a besoin d'un État fort pour s'épanouir et pour permettre sa pleine contribution.

Nous arrivons donc à la politique municipale et à l'importance pour les femmes d'investir beaucoup plus massivement ce palier. Ce n'est d'ailleurs pas une coïncidence si le gouvernement du Québec, via son Secrétariat à la condition féminine, veut également encourager les femmes à investir les paliers locaux. Dans cette période de coupures budgétaires et de préoccupation fiscale, le gouvernement a mis cinq millions de dollars dans un programme de cinq ans, *À égalité pour décider*, afin de subventionner les projets de groupes de femmes locaux et régionaux (et autres groupes communautaires), axés sur l'augmentation du nombre de femmes dans des postes décisionnels, au niveau local et régional.

Les raisons sont claires. Le gouvernement du Québec veut, comme tous les gouvernements, décentraliser les responsabilités, pour assainir ses finances aux dépens des paliers plus locaux. Un des obstacles majeurs à la réalisation de cette stratégie au Québec est la crainte du mouvement des femmes par rapport à la décentralisation, crainte bien justifiée si on examine le bilan des municipalités sous l'angle des rapports sociaux de sexe.

Puisque le gouvernement a également des inquiétudes à l'égard de l'inflexibilité et de l'inefficacité du fonctionnement actuel des municipalités, l'idée d'encourager les groupes de femmes à participer davantage au palier municipal peut viser deux objectifs: diminuer l'opposition du mouvement des femmes à la décentralisation et améliorer le fonctionnement municipal par un élargissement et une démocratisation de la participation. Acheter la paix par rapport à la décentralisation avec une stratégie qui, en même temps, peut accroître la capacité municipale: voici une idée intéressante pour un gouvernement!

Notre argument pour la participation accrue des femmes à la politique municipale n'est pas identique à celui du gouvernement du Québec, mais il n'est pas très différent non plus. Une participation accrue des femmes à la politique municipale aurait un effet de démocratisation, et même un effet pouvant aller bien au-delà de la vision gouvernementale.

Par exemple, si la présence des femmes était beaucoup plus forte au palier municipal, il y aurait des pressions pour que les municipalités prennent en charge des dossiers dont elles n'ont pas la charge maintenant, des dossiers qui intéressent les femmes. Les municipalités au Québec n'ont à peu près aucune responsabilité dans les domaines sociaux. À cause de la division actuelle du travail et des responsabilités, ce sont des domaines qui intéressent les femmes et où les femmes sont massivement présentes. Les CLSC, les réseaux de garderies, tous les réseaux de services sociaux et de santé n'ont à peu près aucun lien avec le palier municipal, à l'heure actuelle, mais ce sont des secteurs d'activité très importants pour la vie communautaire.

Ailleurs dans le monde, ce sont des secteurs qui relèvent généralement de la responsabilité municipale. Les raisons pour lesquelles ce n'est pas le cas ici au Québec relèvent d'un mélange complexe d'ingrédients. Cela tient à l'importance politique accordée à l'égalité, et donc à la centralisation; à la centralité politique et donc au pouvoir du gouvernement du Québec, mais également au personnel politique et administratif municipal, très lié aux dossiers de la rentabilité du développement immobilier local, et donc très sensible à l'importance du rôle municipal dans le domaine des infrastructures. Au Québec, le personnel politique et administratif possède une forte vision de l'importance des secteurs so-

ciaux, tels l'éducation, la santé, les services sociaux. La présence nettement plus grande des femmes dans le personnel politique municipal aurait un effet d'entraînement sur le personnel administratif municipal et sur les dossiers municipaux – mais seulement à condition de réaliser une présence «nettement» plus grande des femmes.

Il faut instaurer un pouvoir politique municipal qui ne soit pas une simple réflexion du pouvoir du marché...

Nous avons suffisamment travaillé la question de la représentation minoritaire des minorités pour savoir qu'elle n'a pas grand effet. Il faut une représentation au moins substantielle des minorités pour changer les dynamiques de représentation.

D'ailleurs, un des obstacles à la présence accrue des femmes dans la politique municipale est justement les responsabilités actuelles des municipalités. Les décisions sur l'emplacement des égouts sont, par exemple, d'une importance capitale pour les femmes. Cela concerne la forme du cadre bâti de la ville et donc l'organisation physique des activités rési-

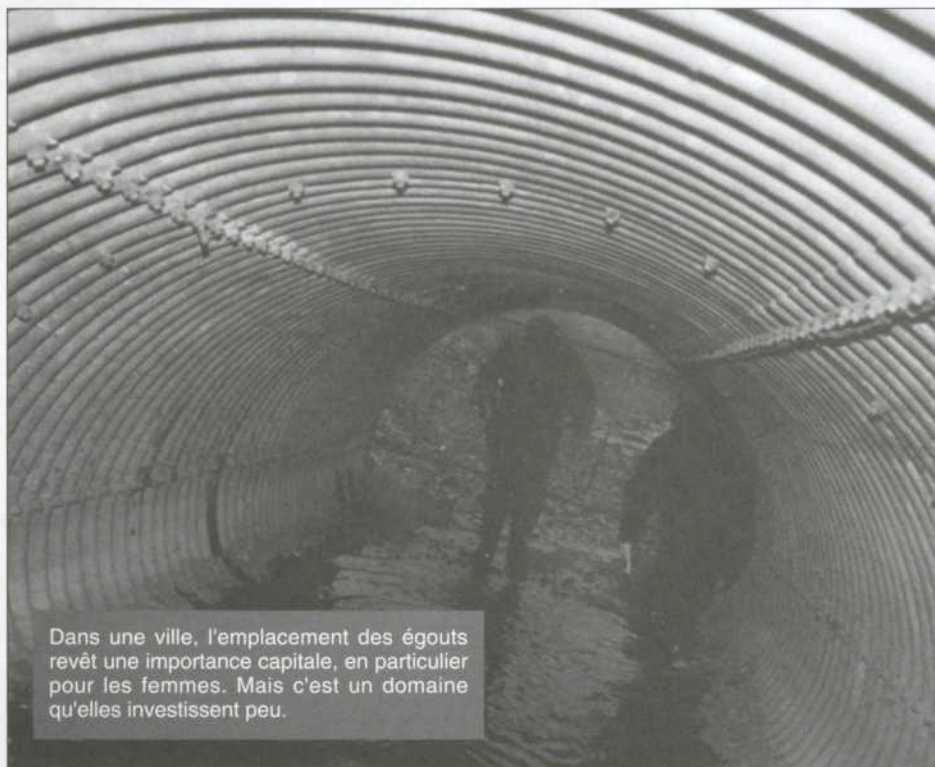
dentielles, commerciales, industrielles. Mais, dans la réalité quotidienne de nos vies actuelles, ce n'est pas un domaine que les femmes investissent massivement. Il est étiqueté comme une question réservée aux ingénieurs et nous savons que le génie est le dernier bastion d'études encore massivement masculin. Les femmes travaillent surtout dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et leurs responsabilités familiales touchent les mêmes domaines. Les femmes se sentent donc plus compétentes et plus préoccupées par les questions d'éducation, de santé et des services sociaux. C'est au moins une des raisons pour laquelle elles sont beaucoup plus présentes dans les CLSC et les commissions scolaires que dans les municipalités.

Il faut donc insister sur la capacité du pouvoir municipal d'influencer la qualité de vie de nos communautés, en rendant plus clairs les liens entre les égouts et la conciliation de la famille et du travail, mais en insistant aussi sur les compétences actuelles et possibles des municipalités par rapport au transport public, à la sécurité urbaine, à l'emploi.

Le concept de gouvernance est donc à manier avec circonspection. Ou, image plus heureuse, il faut être préparé à jongler avec l'idée de gouvernance pour bien rendre compte de la réalité et des défis qui attendent les femmes par rapport à l'action locale et municipale. La gouvernance nous permet de situer l'action locale des femmes. Celle-ci n'est plus invisible ou marginale, elle devient partie intégrante des processus par lesquels une communauté ou une société se donne une direction pour son développement.

Mais, en même temps, il faut être certain que l'État, comme partie du triangle de la gouvernance, ne se perd pas. Il faut instaurer un pouvoir politique municipal qui ne soit pas une simple réflexion du pouvoir du marché dans nos sociétés actuelles. L'action locale des femmes doit déborder sur la scène politique locale et tranquillement transformer cette scène politique pour la démocratiser, l'ouvrir à toutes les diversités et l'investir de capacités accrues d'agir sur l'amélioration de la qualité de la vie urbaine, en célébrant l'urbanité de la ville et en tentant d'élargir les avantages de l'urbanité à des couches de plus en plus grandes de la population.

Reconnaître, célébrer et renforcer l'action locale des femmes est une des voies à privilégier dans notre désir de créer les villes que nous méritons. ■



Dans une ville, l'emplacement des égouts revêt une importance capitale, en particulier pour les femmes. Mais c'est un domaine qu'elles investissent peu.

Photo: Normand Blouin/STOCK

VIVRE ENSEMBLE EN VILLE

par Anne Latendresse¹

Montréal, comme tant d'autres villes nord-américaines, est confrontée à un processus de transformations socioéconomiques liées à la mondialisation des marchés et à l'avènement des technologies. Celui-ci entraîne la fragmentation sociospatiale, l'accroissement de la pauvreté urbaine dans certains quartiers et l'exclusion d'une partie grandissante de la population dont des jeunes et des immigrants. Comme bon nombre d'autres villes du Nord et du Sud, Montréal doit donc relever le défi de «vivre ensemble en ville». Il s'agit là d'une nécessité, voire d'un impératif si l'on désire que cette ville appartienne réellement à ses citoyens et citoyennes.

Pourtant à l'heure actuelle, la scène urbaine et municipale montréalaise semble frappée d'une crise de désaffection et de perte de légitimité. Il est alors difficile de définir une citoyenneté locale reposant sur la démocratie participative, l'équité, l'inclusion à la fois socioéconomique, générationnelle et culturelle. Bref, la crise politique montréalaise ne facilite pas la constitution d'un projet visant à favoriser la démocratie locale.

De multiples réseaux

Certes, Montréal est dotée de multiples réseaux d'acteurs sociaux engagés à défendre des enjeux urbains. En effet, rappelons que dès les années 1960 et 1970, de nombreux comités populaires et organismes communautaires ont vu le jour soit pour assurer la défense des droits des citoyens, soit pour offrir des services à la communauté. Ces années sont des années de luttes et de mobilisation des résidents qui réclament davantage d'appui et de ressources de l'État. Elles marquent également l'émergence de luttes contre les grands projets de développement qui menacent notamment les logements ouvriers des quartiers centraux de la ville comme le quartier Centre-Sud.

Durant cette même période, diverses formes de logement social sont expérimentées. Les HLM et coopératives de logement voient le jour, de même que les organismes qui développent ces modèles et en font la promotion. D'autres organismes populaires ou communautaires se mettent également sur pied. Ils interviennent sur des questions aussi diverses que la santé, l'alimentation, l'environnement, l'éducation populaire, l'alphabétisation, etc. Très actives, ces organisations se consolident tout au long des années 1980 et occupent une place dorénavant reconnue et légitimée par la population et les dirigeants municipaux et provinciaux. À la fin des années 1980, on dénombrait environ 1500 organismes communautaires oeuvrant sur le territoire montréalais².

Le milieu des années 1980 est également marqué par l'émergence de réseaux d'organismes qui se regroupent non plus autour d'un enjeu commun, comme par exemple le logement social, mais plutôt sur une base intersectorielle. En fait, deux réseaux d'organismes, soit les corporations de développement économique communautaire (CDEC) et les tables de quartier, se mettent en place et développent des pratiques de concertation intersectorielle à l'échelle d'un quartier (ou d'un arrondissement).

Les tables de quartier regroupent, sur une base permanente, des organismes intervenant sur des enjeux spécifiques à

partir d'approches différentes, afin de mettre en commun leur connaissance des problèmes du quartier, d'échanger de l'information et parfois d'élaborer des solutions communes visant l'amélioration des conditions de vie du quartier³. La concertation intersectorielle leur permet de développer une compréhension et une vision plus globale des problèmes du quartier. Certaines tables de quartier comme la Table pour l'aménagement du Centre-Sud, par exemple, travaillent dans une vision intégrée de l'aménagement comprenant l'activité économique et commerciale, la vie culturelle, le logement social, les espaces verts, le développement communautaire, bref, tout ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de la vie d'un quartier.

Par ailleurs, l'approche localiste adoptée par les tables de quartier repose sur l'idée que le territoire local, soit le quartier, constitue la base de référence du sentiment d'appartenance des résidents et du partage d'une identité collective. Il existe aujourd'hui une vingtaine de tables de quartiers sur le territoire couvert par la Ville de Mont-

1. L'auteure est chercheuse associée au *Center for Urban and Community Studies* à l'Université de Toronto. Elle tient à remercier Eric Shragge et Richard Morin pour leurs précieux commentaires.
2. Louis Favreau, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures*. Montréal, Le Centre de formation populaire/Les Éditions du fleuve, 1989.
3. Richard Morin, Anne Latendresse et Claude Piché, «Les tables de concertation intersectorielles de quartier et les corporations de développement économique communautaire à Montréal», Rapport préliminaire. Projet de recherche L'évolution récente de la vie associative à Montréal: le retour du territoire. Montréal, UQAM et INRS-Urbanisation, 1998.
4. Richard Morin et Anne Latendresse, «La concertation et le partenariat à l'échelle des quartiers dans la ville de Montréal: une contribution à la démocratie participative?»,

réel qui sont elles-mêmes regroupées au sein de la Coalition montréalaise des tables de quartier.

Pour leur part, les premières CDEC, soit celle de Pointe Saint-Charles (connue aujourd'hui sous le nom de RESO et qui recouvre maintenant l'ensemble du territoire du Sud-Ouest), celle de Centre-Sud (connue aujourd'hui sous le nom de Centre-Sud/Plateau Mont-Royal) et la CDEST (qui oeuvre sur le territoire des quartiers de Mercier Est, Mercier Ouest et de Hochelaga-Maisonneuve) décident

Le territoire local, soit le quartier, constitue la base de référence du sentiment d'appartenance des résidents et du partage d'une identité collective.

d'agir face au chômage élevé qui frappe les populations des quartiers anciennement industrialisés. Ces nouveaux organismes de concertation qui regroupent des groupes d'acteurs aux intérêts divergents (milieux institutionnel, des affaires, syndical, communautaire ainsi que des résidents du quartier) adoptent l'approche du développement économique local communautaire déjà expérimentée dans certaines villes américaines.

Les corporations de développement économique communautaire se donnent



Photo: Jean-François Leblanc/STOCK

trois missions: l'employabilité, c'est-à-dire l'aide à la réinsertion sur le marché du travail des individus qui en sont exclus, le soutien aux entreprises dans le but de maintenir et de créer des emplois ainsi que la mobilisation des acteurs locaux en vue de mettre de l'avant des projets de développement économique⁴. Si au départ, leur projet et approche semblaient prometteurs dans la mesure où les CDEC misaient notamment sur le développement de pratiques économiques alternatives reposant sur la participation et le renforcement des populations locales (*empowerment*), la nature partenariale des relations qu'elles entretiennent avec les gouvernements les place dans un rôle de sous-traitant, ce qui limite leur autonomie et leur capacité d'engagement politique⁵.

Par ailleurs, des études ont également souligné la faiblesse de la vie démocratique au sein des CDEC, tables qui misent sur le partenariat avec des secteurs déjà organisés plutôt que de concentrer leurs énergies à renforcer la participation des populations marginalisées socioéconomiquement, pour qui elles disent vouer leur travail⁶. Malgré cela, avec l'appui des trois

paliers gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal), on assiste à la mise sur pied de CDEC dans tous les arrondissements du territoire de la ville. Les sept CDEC montréalaises sont regroupées au sein de l'Inter-CDEC.

Ce bref portrait du mouvement urbain montréalais fait preuve de la capacité d'adaptation des organismes qui développent de nouvelles pratiques. Cela démontre également la capacité créatrice des acteurs sociaux de participer à la prise en charge des besoins de la population. En 1999, on estimait qu'il y avait environ 2000 organismes communautaires oeuvrant sur le territoire montréalais⁷. Le dynamisme de ces groupes n'est pas à démontrer. De même que leur apport à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants de la ville n'est pas à remettre en cause. Par exemple, une étude récente portant plus spécifiquement sur les tables de quartier a démontré que leur action en matière de mobilisation, d'animation du débat public et de médiation avec différents interlocuteurs, tant à l'intérieur des tables qu'à l'extérieur, porte dans plusieurs cas des fruits. L'intervention de ces tables a souvent un impact direct et concret sur le cadre de vie.

texte de la communication présentée au Séminaire international sur la démocratie participative tenu à Porto Alegre, Brésil en novembre 1999.

5. Jean-Marc Fontan et Eric Shragge, «CED in Montreal. Community versus State Control?» in Eric Shragge (dir.), *CED in Search of Empowerment*, Montréal, Balck Rose Books, p. 87-109, 1997.
6. Richard Morin, «Communautés territoriales et insertion socioéconomique en milieu urbain» in Juan Luis Klein et Benoît Lévesque (dir.), *Contre l'exclusion repenser l'économie*, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec et Association d'économie politique, p. 247-265, 1995.
7. Benoît Lévesque, «Repenser l'Économie pour contrer l'exclusion sociale de l'utopie à la nécessité» in J.L. Klein et B. Lévesque (dir.), *Contre l'exclusion repenser l'économie*, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec et Association d'économie politique, p. 17-44, 1995.

Toutefois, le mouvement urbain montréalais, qui s'est transformé et professionnalisé, ne doit pas être exempté d'un regard critique quant à certains aspects de son évolution. Les actions collectives menées par ces groupes reposent en grande partie sur le travail d'équipe de permanents qui, au fil des ans, ont développé des expertises reconnues tant à l'interne, par les membres de leurs organismes, qu'à l'externe, notamment par des segments de l'appareil politico-administratif municipal, provincial et fédéral. Ces derniers connaissent leurs dossiers de façon pointue et ont acquis des habiletés à communiquer qui leur ont permis de devenir des interlocuteurs des fonctionnaires et des élus. Cependant, la professionnalisation des organismes communautaires, la complexité des questions qu'ils traitent, l'approche de services adoptée par un grand nombre d'entre eux et leur mise en réseau au sein des tables de concertation induisent des effets pervers. En effet, les attentes et les critères imposés par les bailleurs de fonds, les brefs délais de temps dans lesquels les organismes doivent agir (ou réagir) font en sorte que très souvent seuls les permanents sont en mesure de prendre des décisions.

Ces exigences liées à des contraintes de temps et de ressources financières (de nombreux groupes opèrent dans des conditions de précarité quasi permanentes qui entraînent une rotation de personnel et très souvent l'utilisation de programmes d'employabilité) limitent grandement la capacité des organismes communautaires à développer et renforcer la participation de la population pour qui et avec qui ils travaillent. Les participants aux activités des organismes communautaires sont d'ailleurs souvent désignés comme des «clients» ou des «bénéficiaires».

Les processus de consultation ou de prise de décision liés à l'apprentissage de pratiques démocratiques se retrouvent parfois ainsi escamotés. Au dire même de certains permanents, il n'est pas rare que la participation de leurs membres ne se réduise en fait à une participation à des cours, des activités et parfois à l'assemblée générale annuelle. Entre-temps, la quotidienneté de l'organisme repose sur les épaules des permanents avec, parfois, l'aide de bénévoles.

Ces critiques sont bien sûr à nuancer. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la représentativité des organismes comme certains pourraient être tentés de le faire. L'étude sur les tables de concertation intersectorielle démontre clairement que la

légitimité des organismes communautaires provient notamment de leurs membres, de leurs pairs et de leurs interlocuteurs. De plus, il ressort clairement que les organismes communautaires contribuent au «vivre ensemble en ville», mais de façon fragmentée. Par exemple, les tables de quartier contribuent au «vivre ensemble» à l'échelle de leur quartier. L'apport à la vie démocratique de leur quartier des citoyens et citoyennes de Pointe Saint-Charles ou de Milton Parc n'est plus à démontrer.

Mais qu'en est-il des quartiers d'Ahun-
stic ou de Parc Extension qui ne possèdent pas un tel héritage social et politique? Par définition, l'approche localiste adoptée par les tables de quartier et les CDEC à l'échelle des quartiers prêche pour «vivre ensemble» à l'échelle du quartier. Mais qu'en est-il de l'arrimage aux autres quartiers ou à l'ensemble de la ville? Les organismes communautaires et les tables de concertation se sentent-ils concernés à l'idée d'élaborer et proposer un projet ou une vision de «vivre ensemble» à l'échelle de la ville? Cherchent-ils à rattacher leurs pratiques à un projet politique lié à la culture, la citoyenneté et la démocratie locale pour l'ensemble de la ville?

Enfin, y a-t-il à Montréal, un espace public où débattre collectivement des enjeux plus globaux concernant la ville? Existe-t-il un lieu pour développer une pensée urbaine montréalaise ou pour discuter collectivement des différentes propositions de restructuration municipale, dont la fameuse proposition «Une île, une ville», qui auront des impacts importants sur la démocratie locale et sur la citoyenneté locale?

Une crise de légitimité

Bien sûr, la Ville de Montréal possède encore des instances de consultation publique comme les commissions permanentes (dont la Commission de développement urbain) ou les conseils de quartier où les citoyens peuvent se faire entendre. Mais, au-delà des critiques abondantes et fortement médiatisées sur le faire-semblant de la politique de consultation de la Ville de Montréal, particulièrement en ce qui concerne la Commission de développement urbain, les chiffres compilés par la Ville de Montréal illustrent la défection des lieux de consultation par les citoyens. Ces données laissent faci-

lement croire à un désintéressement de la politique municipale de la part des Montréalais. Pourtant les récentes mobilisations pour contester le projet de développement de la Redpath ou encore la construction du Lowblows dans le quartier Ahun-
stic

Le mouvement urbain montréalais ne doit pas être exempté d'un regard critique quant à certains aspects de son évolution.

illustrent l'intérêt de la population pour les questions de développement urbain et de gestion des affaires municipales.

Il n'y a pas que la Ville de Montréal, en tant qu'institution publique, qui fait face à une désaffection de ses ouailles. La politique municipale et les partis politiques municipaux semblent aussi être boudés par les résidents de Montréal. Il y a bien eu des tentatives de partis politiques municipaux comme le FRAP (Front d'action politique), le RCM (Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal), le parti Montréal écologique et la Coalition démocratique de Montréal qui ont élaboré des programmes comportant des dimensions liées à la démocratisation de la politique municipale et à la participation des Montréalais aux débats concernant la ville. Certes, le bilan de ces expériences reste à faire.

Le RCM, le seul de ces partis porté au pouvoir, a cherché, avec des limites, à porter un projet visant à «vivre ensemble en ville». Toutefois, la désillusion et le désenchantement de nombreux organismes communautaires face à certaines décisions et pratiques adoptées par ce parti a causé une distanciation avec le RCM. Depuis, celui-ci n'a pas été en mesure de retisser les liens avec le mouvement urbain. Les nombreux départs et querelles, qui ont ébranlé ce parti durant la dernière campagne électorale, n'ont en rien contribué à redonner confiance aux militants et à la population en général. Cette crise de confiance et de légitimité a coûté cher aux Montréalais car, jusqu'à maintenant, le scepticisme des groupes communautaires règne face aux partis politiques municipaux.

À la lumière de cette brève analyse, il semble que ni la Ville de Montréal, ni les partis politiques municipaux, ni les groupes communautaires ne sont en mesure aujourd'hui de constituer un espace public où les Montréalais pourraient définir le «vivre ensemble en ville». Pourtant face aux défis posés par les restructurations économiques sur la scène mondiale qui ont des impacts directs sur la scène locale, face à ceux soulevés par la présence grandissante de nouveaux arrivants et enfin, face à la crise de légitimité que traverse la politique municipale montréalaise, n'est-il pas urgent de se pencher sérieusement sur les questions de citoyenneté et de démocratie?

Relancer le débat urbain

Dans ce contexte, des militants ont donné naissance à FOCUS-Montréal, forum sur la citoyenneté, la vie urbaine et la société. Celui-ci veut être un forum indépendant et non partisan pour réfléchir et débattre des enjeux municipaux et urbains dans une perspective progressiste. L'ambition de cette initiative vise donc à constituer un espace public pour repenser la ville, la citoyenneté et la démocratie locale. L'une des étapes nécessaires à ce travail consiste notamment à relancer le débat avec la base, c'est-à-dire les organismes communautaires, syndicaux ainsi qu'avec la population en général.

FOCUS-Montréal n'entend pas créer un nouveau parti politique municipal. De même qu'il n'entend pas être une composante d'un parti déjà existant. Il se veut plutôt un espace pour élaborer une réflexion critique sur des enjeux de citoyenneté locale, d'inclusion, de démocratie participative et aussi de résistance à la mondialisation. FOCUS-Montréal considère d'ailleurs l'élaboration d'alternatives démocratiques de gauche au courant néolibéral actuellement dominant comme étant d'importance première pour l'avenir de Montréal. Malgré ses maigres ressources organisationnelles, cette nouvelle initiative

sur la scène urbaine montréalaise a déjà à son actif de nombreuses activités dont une série de forums sur des thématiques très variées: «Quelles alternatives à Bourque inc?», «Villes et mondialisation: quelles avenues pour la démocratie locale?», «Montréal métropole ou métropauvre?», «Démocratie participative et citoyenneté à Porto Alegre, Brésil: le budget du peuple!» et enfin, «Pas d'alternance sans alternative... Le scrutin proportionnel à Montréal».

FOCUS-Montréal a donc le vent dans les voiles et sans doute la capacité de constituer, avec les autres acteurs sociaux montréalais, cet espace pour repenser le «vivre ensemble en ville». Toutefois, il devra faire la preuve de sa volonté de tisser des liens de solidarité avec tous les autres secteurs populaires de Montréal, en accordant une priorité aux groupes plus difficilement rejoignables, dont les jeunes, les femmes, les immigrants et tous les autres groupes marginalisés socioéconomique-

ment. «Vivre ensemble en ville» nécessite un travail de longue haleine pour rebâtir un projet alternatif, rassembleur et crédible.

En ce moment même, des citoyens de villes comme Porto Alegre au Brésil mènent des expériences innovatrices en matière de démocratie participative, en matière de planification et de gestion urbaine. Il n'appartient qu'aux Montréalais de faire preuve d'imagination, de créativité et de ténacité! Enfin, un tel projet, bien qu'il devrait être porté par le mouvement urbain et ses diverses composantes, ne peut se faire de façon complètement indépendante des institutions publiques. Tous les acteurs sociaux à Montréal qui ont à cœur leur ville devront se mettre ensemble pour réclamer haut et fort une réforme de ses institutions démocratiques (dont l'adoption d'un système de scrutin proportionnel)⁸ et ainsi rétablir la légitimité de la politique municipale et développer une démocratie participative. ■

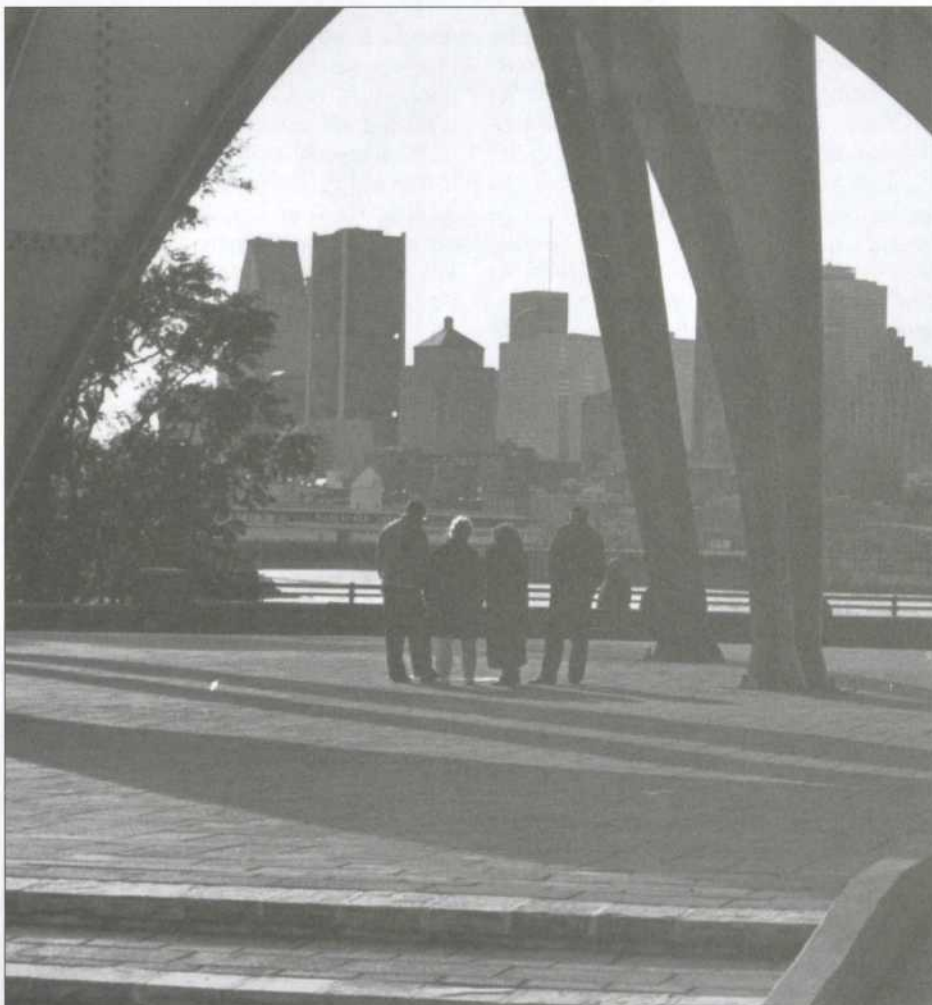


Photo: Jean-François Leblanc/STOCK

Existe-t-il à Montréal un espace public où débattre collectivement des enjeux globaux concernant la ville?

8. Voir Paul Cliche, «Pas d'alternance sans alternative... Le scrutin proportionnel à Montréal. Un outil indispensable à la démocratisation de la vie politique municipale», Montréal, FOCUS-Montréal, 75 p., 1999.

DIFFICILE COEXISTENCE

par Alain Sterck¹

La ville est-elle un lieu qui, en raison d'un certain nombre de caractéristiques de densité et de diversité, tend à maximiser les avantages de cette concentration en favorisant les contacts entre individus hétérogènes et en assurant leur coexistence pacifique? Ou, au contraire, envisage-t-on la ville comme une mosaïque de communautés fonctionnellement et sociologiquement homogènes?

Lors des dernières élections municipales qui se sont tenues à Verdun, le 2 novembre 1997, les résidents de l'Île des Sœurs ont élu deux conseillers favorables à l'autonomie de l'île. Cette victoire des candidats autonomistes avait été préparée depuis plusieurs mois par la mise sur pied d'un comité d'étude sur l'autonomie de l'Île des Sœurs, formé de membres de l'Association des propriétaires de l'Île des Sœurs (APIDS) et de l'Association des locataires de l'Île des Sœurs (ALIS). En mars 1997, le comité jugeait l'autonomie de l'île souhaitable et réalisable et proposait de présenter deux candidats autonomistes en vue de faire des élections un référendum sur la question.

Si l'ALIS ne prit jamais position officiellement sur le document, l'APIDS acceptait ces propositions et un mouvement distinct des deux associations, la Coalition des résidents pour l'autonomie de l'Île des Sœurs (CORA), fut créé en vue de faire de la séparation de l'île l'un des principaux enjeux du scrutin. Après la victoire remportée aux élections municipales, l'action de la CORA s'est maintenue par l'organisation d'une série d'activités dont le point d'orgue fut la tenue d'un référendum en octobre 1999.

La vision implicite de l'action municipale défendue par les autonomistes est proche des thèses des théoriciens de l'école des choix publics. Ceux-ci mettent de l'avant des structures de gouvernements locaux qui singeraient le plus possible les mécanismes de marché, en vue de permettre à des individus parfaitement mobiles de choisir une municipalité qui leur offrirait, en fonction des taxes exigées, l'ensemble de

biens et services locaux qui correspond le mieux à leurs souhaits. L'individu est vu comme magasinant sa localisation entre des municipalités qui se font concurrence.

Schématiquement, ce mécanisme aboutit à dégager le portrait type d'une municipalité de petite taille, habitée par une population relativement homogène sur le plan des caractéristiques socioéconomiques. L'objectif principal de son administration est de réaliser sur le plan strictement local le meilleur rapport taxes payées – services offerts, la fonction de redistribution des revenus étant réservée aux niveaux de pouvoirs supérieurs. Pour atteindre cet objectif, le maire, dont l'image correspond à celle d'un gestionnaire plus qu'à celle de l'homme politique, s'adresse autant que faire se peut au secteur privé ou à d'autres municipalités.

Les arguments mis de l'avant par les autonomistes recoupent largement cette conception du municipal. Le Comité d'étude sur l'autonomie de l'Île des Sœurs notait ainsi que «Tant sur le plan géographique que sociodémographique, l'Île des Sœurs et Verdun forment deux entités très différentes qui ont connu des évolutions divergentes. [...] Par conséquent, les attentes et les besoins des résidents de l'île ont très peu en commun avec les attentes et les citoyens de Verdun²». Comme le prétendait un dépliant de campagne des autonomistes, «l'Île des Sœurs a tous les atouts pour être autonome : une population homogène, un territoire peu étendu, facile à desservir, des services partagés avec ses villes voisines de la Communauté urbaine de Montréal, une situation financière enviable».

Pour les autonomistes, l'île n'est pas la solution aux problèmes de Verdun, «les taxes municipales servent à payer les services dus à la population. L'aide aux moins nantis provient des budgets provincial et fédéral, donc de l'impôt sur le revenu et des taxes payés aux deux paliers de gouvernement. En payant ces taxes et impôts, les insulaires contribuent largement à aider les plus démunis. La redistribution de la richesse n'a jamais été du ressort des municipalités³». L'autonomie permettrait, selon ses promoteurs, une diminution significative de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels, tout en offrant des services plus nombreux et de meilleure qualité. Elle serait également la condition *sine qua non* au contrôle de l'aménagement de l'île dans le sens souhaité par ses habitants.

Au-delà de ces arguments discutables⁴, mais somme toute assez classiques, il importe pour bien comprendre la dynamique et la persistance d'un mouvement autonomiste sur l'île de dresser un bref historique du développement de l'île, du rôle de la Ville de Verdun et des particularités du système de taxation en vigueur.

En 1956, la Congrégation Notre-Dame vendit l'Île-Saint-Paul, qu'elle utilisait depuis le XVIII^e siècle pour des activités religieuses et agricoles, à la Quebec Home and Mortgage Corporation (QHMC). Au moment des tractations de vente, la QHMC propose à la Ville de Verdun d'annexer

1. L'auteur est étudiant au doctorat à l'INRS.
2. *L'autonomie de l'Île des Sœurs: l'affaire de tous les résidents*. Comité d'étude sur l'autonomie de l'Île des Sœurs, p. 16, juin 1997.
3. *Ibidem*, p. 3.
4. Cf. J.P. Collin et P.J. Hamel (1993), «Les contraintes structurelles des finances publiques locales: les budgets municipaux dans la région de Montréal en 1991», *Recherches sociographiques*, vol. XXXIV, n° 3, p. 439-467.
5. Aujourd'hui Île des Sœurs.

l'île. Le 11 janvier 1956, le comité des bills privés de l'Assemblée législative autorise la Cité de Verdun à annexer l'Île-Saint-Paul⁵. Le 2 février, l'île est effectivement annexée à la Ville de Verdun. La nouvelle charte de la Cité de Verdun de 1958 prévoit que les propriétés immobilières situées sur l'île devront payer les taxes spéciales qui seront imposées pour tous les travaux capitaux et les améliorations locales requis pour les services publics nécessaires à l'île, mais ne paieront aucune taxe spéciale pour les travaux capitaux et améliorations locales exécutés dans le territoire de la municipalité tel qu'il existait avant l'annexion. Par ailleurs, les propriétaires de toutes les propriétés immobilières sur l'île devront néanmoins s'acquitter de la taxe générale imposée annuellement pour l'administration de la Ville.

Ces dispositions résultent de la méfiance de nombreux conseillers de Verdun qui, à l'époque, craignaient que les propriétaires de l'ancienne partie de la ville doivent, lors de l'annexion, supporter le remboursement d'importants règlements d'emprunt nécessaires à l'aménagement de l'île. Ainsi, dans une résolution adoptée

en 1955, suite aux demandes effectuées en ce sens par les acquéreurs éventuels de l'île et après plusieurs réunions tumultueuses du conseil municipal, le Conseil soutint l'annexion de l'île, à condition que tous les travaux capitaux et améliorations soient faits aux frais des propriétaires de l'île.

Verdun est depuis lors l'une des rares municipalités au Québec qui impute des taux de taxe différents suivant les parties de son territoire. Au-delà d'un taux de taxe foncière générale qui s'applique à l'ensemble de la municipalité et qui sert à financer les dépenses de fonctionnement et les investissements qui profitent à l'ensemble de la municipalité, la Ville fixe un taux de taxe foncière spéciale spécifique pour l'Île des Sœurs et un autre pour la terre ferme, c'est-à-dire le territoire de Verdun avant l'annexion. Cette taxe foncière spéciale est destinée à financer les investissements qui ne profitent qu'à l'une des deux constituantes de la municipalité. À titre d'exemple, les routes, parcs, piscines de l'île n'ont été financés que par les seuls propriétaires de l'île.

Toutefois au-delà de l'apparente simplicité de la règle, les décisions sont en réalité

prises au cas par cas et certains mécanismes tels que l'affectation des excédents obscurcissent la répartition des dépenses d'investissement entre les deux constituantes. Le centre communautaire et la bibliothèque de même que la caserne des

Verdun présente un portrait contrasté. Alors que la partie historique de la municipalité a connu un appauvrissement et un déclin important de sa population, l'île a vécu une évolution inverse.

pompiers, qui a récemment été construite sur l'île, sont payés par l'ensemble des citoyens de la ville, car ils sont censés profiter à l'ensemble des citoyens de Verdun. Cependant, les propriétaires de l'île assument seuls les frais de doublement de la voie routière rendue notamment nécessaire par la localisation de la caserne. L'achat du boisé de l'île par la Ville s'est réalisé en partie grâce à un règlement d'emprunt financé à même la taxe foncière spéciale de l'île, mais aussi en affectant une partie des surplus de la Ville. En contrepartie, d'autres investissements ont également été financés sur la terre ferme grâce aux surplus.

Jusqu'en 1985, les propriétaires de l'île ont aussi financé sous forme de taxe d'amélioration locale, les égouts, aqueducs, éclairage, conduits électriques, pavage et fondation de rue. Ce système fut abandonné, suite à un mouvement de protestation des propriétaires de maison unifamiliale de trois rues qui ignoraient, au moment de leur achat, l'existence de ces taxes et qui avaient vu, pour certains, doubler leur compte de taxe. Depuis cette date, ce sont les promoteurs qui se chargent de ces tâches et les imputent aux acheteurs lors de la vente.

Si la vente du terrain fut conclue en 1956, le développement de l'île ne commença réellement qu'en 1967, avec la construction des premiers immeubles à appartements. Elle correspond à l'ouverture, cette même année, de l'autoroute Bonaventure. Deux grandes phases



Georges Bossé, l'actuel maire de Verdun en compagnie de Johannne Paquin, ancien commandant du poste de quartier 16.

Photo: Richard Arless Jr/CANAPRESSE

d'urbanisation se dégagent. La première est marquée par la présence d'un seul propriétaire foncier (QHMC) et d'un seul développeur (Structures métropolitaines), liés par un bail emphytéotique signé en 1966. Le projet initial prévoyait la construction d'une cité modèle selon le concept de la cité-jardin de plus de 50 000 habitants, sur le mode exclusif d'appartements en location. Cependant, dès 1977, l'unique propriétaire de l'île décida de se départir d'une partie des terrains. C'est ainsi qu'à la formule locative succède la formule de la copropriété. D'autres types de logements, tels que des maisons unifamiliales, des condos de plus petite dimension, sont également proposés depuis lors.

Jusqu'à la deuxième moitié des années 80, le rôle de la Ville de Verdun fut extrêmement limité. Se contentant d'adopter tel quel le plan d'aménagement proposé par le promoteur, la Ville ne fit que réaliser les travaux financés à même les taxes d'amélioration locales et les taxes foncières spéciales. Ce n'est qu'à partir de 1989 que cette dernière adopta une attitude nettement plus dynamique, avec la réalisation d'un plan d'urbanisme visant à renforcer le caractère distinct de l'Île des Sœurs. Cette attitude ne s'est plus démentie depuis et les standards exigés sur l'île aux promoteurs ainsi que ceux adoptés dans les réalisations de la ville diffèrent très nettement de ceux en vigueur sur la terre ferme. Ainsi, le coût des parcs réalisés sur l'île est nettement plus élevé que ceux de la terre ferme et les normes urbanistiques y sont-elles aussi beaucoup plus exigeantes. À titre d'exemple, les fils électriques doivent être enfouis dans un cas et pas dans l'autre.

Au terme de trente années de développement de l'île, Verdun présente un portrait contrasté. Alors que la partie historique de la municipalité⁶ a connu un appauvrissement et un déclin important de sa population, l'île a vécu une évolution inverse. Ainsi, entre 1961 et 1996, sa population est passée de 0 à 12 186 habitants, alors que la population de la terre ferme est passée de 78 317 à 47 528 habitants.

Mais les différences entre ces deux parties du territoire verdunois ne se limitent pas à la croissance démographique; elles concernent bien d'autres caractéristiques. Ainsi, en 1996, 17% de la population de la terre ferme était âgée de plus de 65 ans, mais seuls 9% des résidents de l'île appartenaient à cette classe d'âge; de même près de 47% de la population de l'île des Sœurs avait obtenu un grade universitaire, mais cette catégorie ne représentait

que 9% sur la terre ferme. Le revenu moyen annuel par ménage est plus de deux fois supérieur à celui enregistré sur la terre ferme et nettement supérieur à celui observé pour l'ensemble de la région métropolitaine. Le taux de motorisation est de 0,68 véhicules par habitant pour l'île, alors qu'il n'est que de 0,29 pour les autres citoyens de Verdun.

Enfin, sur l'île, malgré un développement caractérisé dans les premières années par le seul mode de la location, 40% des logements sont occupés par leur propriétaire, alors qu'ils ne sont que 20% sur la terre ferme. La richesse foncière a également connu, de part et d'autre, une

Le lien que la population entretient avec Verdun est de type purement administratif. Les résidents de l'île ne se rendent que très rarement à Verdun et vice-versa.

évolution divergente. En 1996, l'île ne comptait que 20% de la population de la ville, mais représentait 46% de l'évaluation foncière. L'évaluation imposable *per capita* est nettement plus élevée sur l'île (82 047\$) que sur la terre ferme (24 728\$).

Depuis son annexion en 1957, les relations entre les résidents de l'île et la Ville de Verdun ne furent pas toujours des plus cordiales. C'est principalement au cours de l'année 1985 que la crise fut la plus grave et déboucha sur l'élection d'un conseiller, Arthur Benarroch, favorable à l'annexion à la Ville de Montréal. Ce conseiller finit cependant par se rallier au parti d'action municipale de G. Bossé et se fit élire, en 1993, en compagnie du candidat de ce parti dans l'autre district. Ce fut le seul mandat où les conseillers de l'île participèrent à la majorité au pouvoir à Verdun.

De son côté, la Ville de Montréal eut à plusieurs reprises la volonté d'annexer la Ville de Verdun. Les premières tentatives datent du début du siècle, mais cette volonté se manifesta également à des périodes cruciales dans les relations entre l'île et Verdun. Ainsi, au moment où les tractations pour l'annexion de l'île à Verdun se déroulaient, Montréal souhaitait non

seulement incorporer ce développement en devenir, mais également adjoindre à son territoire celui de Verdun. Le même schéma se reproduisit en 1985-86, au moment où les résidents de l'île réclamaient leur annexion à Montréal. Récemment, le maire de Montréal a relancé le projet *Une île, une ville*. G. Bossé, Maire de Verdun et président de l'Union des municipalités de banlieue de l'Île Montréal, est un farouche opposant à ce projet.

De façon générale, il faut se garder d'interpréter de façon univoque la présence de conseillers autonomistes sous le seul prisme de la question de la redistribution de la richesse et de son échelle optimale. C'est en réalité à un questionnement plus large du rapport de la population à l'espace urbain auquel nous conduit ce cas de figure.

On peut supposer que l'élection de candidats autonomistes est orientée par un fort souci identitaire de se démarquer de Verdun. Il est vrai que, comme le soulignent les autonomistes, le lien que la population entretient avec Verdun est de type purement administratif. Les résidents de l'île ne se rendent que très rarement à Verdun et vice-versa. En dehors de l'île, la plupart se dirigent vers Montréal, certaines municipalités de la CUM ou la rive Sud, pour l'essentiel de leurs activités. Ainsi, plus de huit étudiants au secondaire sur dix fréquentent un établissement du réseau privé. De surcroît, une partie non négligeable des habitants de l'île résident dans des condominiums haut de gamme, disposant d'un ensemble d'infrastructures sportives et récréatives, telles que salles de conditionnement physique, terrains de squash et tennis, piscines couvertes et de plein air, jardins privatifs, salles de réunion, tables de billard, destinés à leurs occupants et amis.

Le souci identitaire se marque aussi dans les stratégies de communication de l'adresse civique; tantôt Île des Sœurs, tantôt Verdun, suivant l'interlocuteur et l'image que l'on veut transmettre. Ce souci est parfois teinté d'une aversion plus radicale envers l'altérité. Cette peur s'est déjà manifestée, en 1988, lorsqu'un groupe de propriétaires des Verrières s'était opposé à la

6. Il conviendrait pour être plus précis de nuancer la situation en séparant la terre ferme en différentes zones.

7. *Le Magazine*, 14 octobre 1998, p.15.



Photo: Normand Blouin/STOCK

Il ne suffit pas que le pont Champlain passe au-dessus de l'Île des Soeurs.
Il faudrait d'autres ponts pour sortir de la protection et de la défensive.

création d'un parc de la CUM sur l'île. Un communiqué avait été émis, soulignant qu'un parc régional serait rapidement envahi parce que, contrairement aux autres, celui de l'île situé à quelques minutes du centre-ville «amènerait une foule indésirable sur notre île tranquille [...]. Des résidants craignaient de voir aménager un parc de roulottes et certains entrevoient même une plage remplie de nudistes⁷». Elle se traduit également par l'utilisation, lors des campagnes électorales, de l'argumentaire épouvantail de la construction d'un pont entre le centre de Verdun et l'île. Elle apparaît dans le ton de certaines déclarations des tenants de l'autonomie décrivant la population de Verdun.

Cependant, malgré ces particularités, il n'est pas évident que l'appui de la population de l'Île des Soeurs envers l'autonomie soit aussi important que ne le laisse présumer les résultats des élections municipales et du référendum. D'une part, le résultat des élections municipales a été marqué sur l'île par un très faible taux de participation (34%), plus faible que celui sur la terre ferme (37%) et plus faible encore

que lors du scrutin précédent (43%). Si les candidats autonomistes ont remporté la victoire sur les candidats du parti du maire (par 56,6% et 61,9%), le maire a obtenu à l'île un score non négligeable (65%). Par la suite, lors des élections scolaires, marquées elles aussi par un absentéisme record, le candidat soutenu par la CORA a été battu. De même, lors du règlement d'emprunt concernant l'achat du boisé, la stratégie de la CORA a été renversée. Si le résultat du référendum organisé par la CORA fut marqué par la victoire de leurs partisans, 83% des électeurs se sont prononcés en faveur de l'autonomie, il fut aussi et peut être surtout caractérisé par la faiblesse du taux de participation, seuls 16% des électeurs ont pris la peine de se déplacer. D'autre part, contrairement aux velléités précédentes, un mouvement, le Regroupement des insulaires contre la séparation, hostile à la séparation de l'île, a vu le jour.

Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer l'effet qu'engendre, sur la population, la faible plausibilité d'une scission, dans un contexte où le vent semble s'orienter en faveur des regroupements de munici-

palités. Cette tendance n'a d'ailleurs pas échappé à la CORA, qui y voit également pour l'île une possibilité de «se libérer de Verdun». «Si les fusions municipales recommandées par la Commission Bédard sont acceptées, l'île doit devenir un arrondissement de quartier, en raison de ses caractéristiques bien définies, et posséder ainsi une marge d'autonomie suffisante pour répondre aux aspirations des résidants». Enfin certains électeurs, bien conscients de la faible plausibilité de l'autonomie, ont voté en faveur des candidats soutenus par la CORA pour envoyer au conseil des «candidats de l'île», ou une opposition au maire.

Les résidants de l'île semblent se mobiliser davantage sur des enjeux précis, tels que la suppression du golf en 1985, ou la question du boisé ces derniers mois, que sur la question spécifique de l'autonomie. Les épisodes aigus de revendication ont d'ailleurs souvent correspondu avec des désaccords profonds entre la population et l'administration de Verdun, concernant l'aménagement de l'île et ses perspectives de développement. Beaucoup de résidants perçoivent l'île comme la campagne à côté de la ville, une banlieue près de la ville et sans pont, comme un compromis entre la banlieue et la ville et sont attachés au cadre de vie de l'île en l'état actuel de son développement. Dans ce cadre, l'utilisation de la menace séparatiste peut, aux yeux de plusieurs électeurs de l'île, constituer une arme pour obtenir une réponse favorable à leurs revendications.

Il reste que la question de la sécession demeure probablement un enjeu relativement restreint pour les résidants de l'Île des Soeurs. En effet, que l'île reste partie prenante de Verdun, qu'elle constitue une municipalité autonome ou qu'elle fasse partie d'un regroupement plus large de municipalités, la plupart de ses habitants continueront à travailler et à effectuer une grande partie de leurs achats et de leurs loisirs sur l'île ou au centre de Montréal. Quant à l'effet à court terme sur le taux de taxe, la réponse est peut-être moins évidente qu'il n'y paraît.

Le cas de Verdun illustre qu'au sein d'un même ensemble municipal coexistent deux, voire trois types de population dont la conception de l'urbanité diffère sensiblement. Il témoigne cependant, malgré les difficultés, de la possibilité de cette coexistence. Mais Verdun constitue-t-elle pour autant la meilleure échelle pour l'organiser?

Le bien commun

est le rempart contre la privatisation du monde. En témoignent à tour de rôle les membres de notre comité de rédaction.

L'État, garant du bien commun?

par Anne-Marie Aitken

Selon la pensée de l'Église catholique, l'État est une instance chargée de promouvoir le bien commun, de veiller à la juste distribution des richesses et d'améliorer la condition des plus démunis et des plus faibles. La raison d'être des pouvoirs publics est de se porter garants du bien commun que chacun doit rechercher. Ceci pour les générations actuelles, mais aussi dans la perspective des générations futures.

La notion de bien commun, quant à elle, qui nous vient d'Aristote en passant par le Moyen-Âge, contient l'affirmation que le bien de la communauté dépasse la somme des intérêts particuliers, individuels ou collectifs, souvent contradictoires entre eux. Le bien commun, en ce sens, est ce qui profite à tous en nuisant le moins possible à quelques-uns. Cette notion se présente comme un horizon vers lequel on tend, mais que l'on n'atteint jamais totalement. Elle invite chaque personne à s'inscrire dans la communauté et interdit à la communauté d'écraser ses membres. Principe en quelque sorte abstrait, le bien commun est une orientation, un dépassement qui permet aux personnes et aux groupes de trouver une plus juste articulation, au nom même d'une commune humanité.

Cette recherche du bien commun, selon l'enseignement social de l'Église, est inséparable de deux principes importants, régulateurs de la vie sociale: la solidarité et la subsidiarité. Le principe de solidarité rappelle que, d'une part, nous ne sommes pas des individus isolés les uns des autres. Chaque personne est au contraire liée au destin de la société, de la planète, et n'existe que par les autres. D'autre part, cet enseignement affirme avec force que les biens de la terre sont destinés à tous, alors que l'écart social ne cesse de se creuser et que les injustices et les inégalités sont le lot de tous les pays du monde.

Le principe de subsidiarité renvoie à la participation des citoyens puisque l'État ne doit jamais se substituer à l'initiative et à la responsabilité des personnes et des communautés intermédiaires au niveau où elles peuvent agir. Jean XXIII affirmait dans *Pacem in terris*, en

1963: «Tous les individus et tous les corps intermédiaires sont tenus de concourir, chacun dans sa sphère, au bien de l'ensemble. C'est en harmonie avec celui-ci qu'ils doivent poursuivre leurs propres intérêts et suivre, dans leurs apports – en biens et en services – les orientations que fixent les pouvoirs publics selon les normes de la justice et dans les formes et limites de leurs compétences» (n° 53). La fonction de l'État est donc subsidiaire, au sens où son rôle est de garantir, protéger, promouvoir et suppléer.

Pour l'Église, l'État n'est pas le centre de la société, mais simplement situé au sommet de la pyramide sociale. Sa justification ultime ne peut se comprendre qu'en référence au respect des personnes et des groupes qui forment sa base. La sphère centrale des pouvoirs n'a de sens que si elle est soucieuse de faire grandir les

Il faut repenser le rapport entre l'État, le marché et la société civile; même si les rapports de force entre ces trois acteurs ne sont pas très égaux.

multiples centres de décision qui naissent spontanément aux échelons les plus petits. C'est dire que l'État ne se conçoit pas sans une participation active de la société civile et des citoyens.

Ces principes qui ont été élaborés à la période de l'État providence, durant les «Trente Glorieuses» (1945-1975), se trouvent fortement remis en cause. Aujourd'hui, le contexte néo-libéral, souvent analysé dans *Relations*, engendre de nouvelles dynamiques (libéralisation, déréglementation, privatisation). L'État se met à la solde du monde économique et financier et abdique son rôle de défenseur du bien commun. Prétextant la faute de moyens pour assurer les services et les fonctions qui lui ont été dévolues au fil des temps (santé, services sociaux, éducation, transports...), il



Parlement de Québec. Photo: N. Bazin/Archives nationales du Québec

cherche à se départir de certaines activités en les remettant, en tout ou en partie, à l'entreprise privée. Le modèle de développement que nous avons connu depuis plusieurs décennies supposait l'équilibre entre le marché pour la production de la richesse, et l'État pour la régulation et la redistribution.

L'évolution de nos sociétés permet-elle de croire qu'un nouveau partage des rôles, dans la poursuite du bien commun et dans la prise en charge de l'intérêt collectif est possible entre le marché et l'État? Comment maintenir le cap sur les objectifs que nous avons toujours défendus – droits de la personne, justice sociale, égalité, solidarité – alors que les moyens d'hier ne peuvent plus être efficaces dans un monde qui a profondément changé?

Certains affirment avec beaucoup d'assurance que l'État doit disparaître pour laisser toute la place au marché. Ainsi David Boaz, du *Cato Institute* de Washington, déclarait récemment dans une entrevue au journal *Le Monde*: « Le rôle de l'État est de protéger les individus contre les violations de la loi et du droit. Concrètement, cela signifie que l'intervention de l'État n'est nécessaire que dans les domaines de l'armée, de la police et de la justice. Tout le reste peut être géré par le secteur privé. » D'autres pensent que dans le contexte de la mondialisation, les États nations devraient céder la place à un gouvernement au niveau mondial et à une politique locale plus proche des citoyens. Dans ce cas l'État nation n'a plus d'avenir. Pour ma part, je ne vois

pas comment on pourrait vivre à l'échelle mondiale ce que l'on n'arrive pas à mettre en place au niveau national.

Ce qui est mort, ce n'est pas l'État, mais un certain État. Au lieu de considérer que l'État providence doit réduire ses moyens pour s'adapter à la crise économique, il faut penser de nouvelles formes d'action de l'État. Il faut repenser le rapport entre l'État, le marché et la société civile; même si les rapports de force entre ces trois acteurs ne sont pas très égaux. Les sociétés civiles ont besoin pour s'épanouir d'États organisés, fondés sur les règles de droit et capables de traduire au plan international un certain nombre de revendications et de préoccupations. Les citoyens doivent aussi être associés au débat sur l'avenir en multipliant les espaces de discussions sur les questions de vie quotidienne, mais aussi sur les questions concernant l'avenir du monde. L'État pourrait davantage prendre en compte les actions et les initiatives du terrain et montrer leur caractère innovateur en vue d'une nouvelle société. Il deviendrait alors régulateur du débat social.

Le véritable enjeu est donc d'élargir les frontières du politique, de penser le politique par-delà l'État. Après tout, le politique, c'est l'ensemble des affaires de la cité pour élaborer un vivre ensemble qui ait du sens. N'est-ce pas cela le bien commun? Aujourd'hui, nous en ressentons le manque. Espérons que ce manque pourra devenir un lieu de désir suffisamment fort pour faire changer le cours des choses. ■

IROQUOISIE

par Denys Delâge et Jean-Philippe Warren¹

Récemment paru en quatre tomes aux éditions Septentrion, cet ouvrage est en partie posthume. L'écrivain Léo-Paul Desrosiers en avait déjà publié le premier tome, il y plus de cinquante ans. Mais curieusement, cette oeuvre fut très tôt frappée par l'oubli, sinon par l'indifférence. Cela est d'autant plus étonnant qu'elle offre une interprétation passionnante des premiers temps de la colonie de la Nouvelle-France.

Compte tenu du demi-siècle environ qui nous sépare des écrits de Desrosiers², nous n'avons que des louanges à adresser à l'auteur quand vient le temps d'apprécier la perspective globale qui fut la sienne³. Il faut noter, au premier chef, la grande minutie dans l'écriture de l'oeuvre et l'établissement des faits. Aucun détail n'est laissé au hasard, aucune documentation n'est ignorée grâce à ce que l'auteur appelle «une étude au microscope, patiente, attentive, minutieuse⁴» des archives. Desrosiers exploite toutes les sources disponibles, dont les écrits de Marie de l'Incarnation, souvent sous-utilisés; des auteurs tenus à l'index à l'époque, tel Radisson ou Lahontan; et enfin, les archives coloniales hollandaises et anglaises.

Aussi, le récit est-il essentiellement événementiel, collé au plus près des archives, recomposant les guerres iroquoises année après année, combat sur combat, ambassade sur ambassade. Desrosiers a lu la correspondance officielle, les journaux personnels, les mémoires, les comptes rendus d'assemblées. Il convie le lecteur à le suivre, en lui pointant du doigt tous les passages significatifs. Il en résulte un récit dense où fourmillent une multitude de faits et d'acteurs.

L'actualité de Desrosiers découle non seulement d'une attention constante aux documents, elle s'alimente aussi d'une perspective particulière: celle de l'histoire de longue durée. L'auteur recourt tout le long de son ouvrage à un cadre d'analyse qui, dégagé d'une simple description au ras des pâquerettes, permet d'accéder à une compréhension générale des règles du jeu. Il écrit l'histoire un peu comme s'il racontait une partie d'échecs: il présente les acteurs, il énonce les règles, il montre les enjeux pour chacune des parties, il décrit les pièces en présence, il reconstitue les stratégies possibles.

C'est sur cette base que Desrosiers s'est lancé dans le projet d'une vaste histoire des relations entre les Iroquois et les Français, tout au long du XVII^e siècle, jusqu'à la paix de Montréal de 1701. La perspective d'une partie de l'historiographie traditionnelle y est radicalement modifiée, puisque au lieu de se ranger du seul côté des colons exposés à l'ennemi, l'auteur, sans renoncer complètement à cette vision des choses, se place au-

dessus de la mêlée. Il décrit la mécanique du système général dans lequel se trouvent placés les acteurs et comprend ainsi le jeu des forces ayant conduit aux affrontements comme aux compromis. Aux yeux de Léo-Paul Desrosiers, il ne saurait y avoir pleine compréhension de l'objet étudié sans une mise en contexte global des rapports entretenus par les protagonistes du drame. Ce qui implique la prise en considération de tous les acteurs, Amérindiens compris, avec leur logique, leurs intérêts objectifs, leurs perceptions, leurs motivations, etc.

Un regard nouveau

À une époque où histoire et mission providentielle du Canada français se confondaient pour brosser le portrait d'une race fière, dont le ciel avait marqué la carrière et dont le bras avait porté l'épée et la croix, Desrosiers réitère les mobiles de fierté historique, mais en les subvertissant. C'est qu'il travaille inlassablement à objectiver les rapports sociaux, y compris sur les questions délicates de la religion et de la nature de «l'ennemi». Auteur sensible à la réalité des autochtones, il les décrit comme des acteurs de l'histoire de la Nouvelle-France, et non comme des prédateurs assimilables aux loups ou à l'hiver. Dégageant le jeu d'équilibre pratiqué par les Iroquois entre la France et l'Angleterre pour éviter l'asservissement, il note que, dans le jeu sanglant de la guerre, les Iroquois ne font pas seulement figure de victimes. Reconnaisant aux alliés autochtones un rôle inconcevable aux yeux de la plupart de ses contemporains, il qualifiera par exemple de décisif le rôle des Iroquois catholiques, domiciliés près de Montréal, dans la guerre contre la Ligue iroquoise. Il va jusqu'à écrire que, empêchant peut-être la destruction de la jeune colonie, ils sont «des héros de la Nouvelle-France comme les Français».

Pour Desrosiers, les guerres d'Amérique ne sont pas seulement celles des métropoles, par Indiens interposés. Les Iroquois affichent «une espèce de conscience nationale», ils

1. Denys Delâge est professeur au département de sociologie à l'Université Laval. Jean-Philippe Warren est étudiant au doctorat en sociologie à l'Université de Montréal.
2. Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, Sillery, Septentrion, tomes 1 et 2, 1998, tomes 3 et 4, 1999.
3. Cet article reprend en grande partie une section d'un article à paraître sous le titre «Iroquoisie. Considérations générales autour d'une oeuvre de Léo-Paul Desrosiers», dans *Recherches Sociographiques*.
4. Léo-Paul Desrosiers, «Préface», *Iroquoisie*, tome 1 (1534-1646), Montréal, Les Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique Française, 1947, p. 7.

s'opposent à la colonisation française par volonté de survie, parce qu'elle est contraire à leurs intérêts. Ils résistent à la colonisation hollandaise, puis anglaise, parce qu'elles visent leur soumission. Dans cette résistance, les Iroquois manifestent une grande habileté à brouiller les relations entre les Français et leurs alliés, de même qu'à trouver un équilibre précaire entre les puissances colonisatrices rivales. Ils sont toujours bien informés, leurs attaques suivent une stratégie précise, quoique parfois

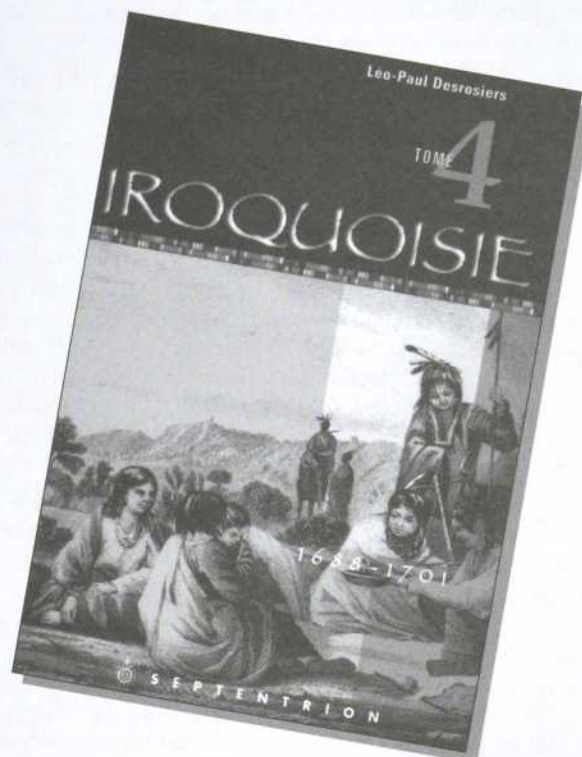
Desrosiers écrit l'histoire un peu comme s'il racontait une partie d'échecs: il présente les acteurs, il énonce les règles, il montre les enjeux pour chacune des parties, il décrit les pièces en présence, il reconstitue les stratégies possibles.

téméraire. L'équilibre entre la diplomatie et la guerre révèle en outre une analyse de politiciens avisés et tenaces.

Il est vrai qu'aux yeux de l'auteur d'*Iroquoisie*, la confrontation sur le continent américain engage des peuples à l'âge de fer et des peuples à l'âge de pierre. Desrosiers souligne la différence des civilisations dans la différence des forces productives: avec le métal viennent les outils et les armes (du marteau au moulin à vent, de l'épée au canon, de la charrette au voilier), tandis que la pierre engendre le grattoir, le casse-tête, l'arc, le harpon. Si l'Indien peut initialement manifester un émerveillement d'enfant face aux objets européens, il ne mettra pas de temps à vouloir s'approprier ces «nouveau-tés». Ce sont là des objets matériels qui lui font cruellement défaut. Mais pour Desrosiers, l'Amérindien n'est ni inférieur sur le plan intellectuel ni sur celui de l'organisation sociopolitique.

Au premier niveau des possessions matérielles, les peuples autochtones sont peut-être arriérés, mais au niveau des institutions il en va autrement. Les colonisateurs européens venus étendre leur empire en Amérique du Nord posent le pied sur un continent riche d'une longue histoire, pourvu d'une organisation complexe: réseaux de canaux et routes, relations commerciales, croyances, alliances politiques, guerres, communautés (tribus, ligues, confédérations) ayant une pleine conscience d'elles-mêmes et de leurs intérêts. La perspective traditionnelle du vide faisant des Amérindiens des peuples *sans feu ni lieu, sans foi, sans loi, sans roi*, n'est en rien celle de Desrosiers. Qu'ils aient été alliés des Français, dans le cas des Hurons, ou alliés des Hollandais puis des Anglais, dans le cas des Iroquois, cela ne change rien au jugement porté sur la nature de ces civilisations d'agriculteurs semi-sédentaires aux rituels sophistiqués et aux institutions politiques élaborées. L'analyse de l'auteur est assez fine pour distinguer nettement les Iroquois des Algonquins, tout particulièrement le groupe de chasseurs-cueilleurs, chez qui le politique est moins prédominant et entre qui les rapports d'alliance étaient plus fluides.

Cette sensibilité le pousse plus loin, elle lui fait évoquer la beauté des rites amérindiens, l'intelligence de leur art militaire, la grandeur de leur courage. C'est qu'à ses yeux les nations



autochtones, acteurs au même titre que les nations européennes, défendent tout simplement leurs intérêts. Ce simple point de vue lui fait découvrir un monde fascinant, et il n'a pas de difficulté à faire siennes les analogies des Jésuites à propos des Hurons ou de Frontenac à propos des Iroquois: les chefs indiens ont la prestance et la majesté des sénateurs romains. Il est frappé par la finesse de la politique iroquoise, par les qualités exceptionnelles des orateurs, par la beauté des rituels. Il s'étonne de la perfection d'une civilisation aux habitations magnifiquement ornées, aux outils de menuiserie élaborés. Il s'étonne également de la force de cohésion d'une société qui assimile ses captifs, y compris parfois les Français dont certains vont souhaiter y demeurer. Il admire un système politique qu'il n'hésite pas à qualifier de démocratique et où sont à l'œuvre des factions, au sens de partis politiques, dont les forces évoluent constamment et où l'absence d'unité exprime précisément l'absence du despotisme.

Un rôle d'intermédiaire

Il est très surprenant de constater le nombre impressionnant de rencontres ou de négociations entre colons européens et tribus indiennes. On dirait que la Nouvelle-France passe la moitié de son temps en ambassades dans les pays d'en haut, en délégations auprès des groupes autochtones, en négociation de traités. Nous savons la place que les Amérindiens occupent dans la vie débutante de la colonie, nous en avons la preuve à faire le décompte des alliances rompues et nouées dans les documents

de cette période. Aux raids rapides succèdent les négociations, les présents et les colliers de porcelaine, puis d'autres raids. *Iroquoisie* reflète l'intensité des interactions entre Français et autochtones.

Cette proximité des échanges semble d'ailleurs aussi étroite entre alliés qui cohabitent qu'entre ennemis qui se combattent. La tenue de conseils, la circulation des ambassades ne semblent pas avoir de cesse. Conseils, festins populaires autour des grandes chaudières où l'on mange au son des tambours et des luths, et où les Français dansent à l'indienne et les Indiens dansent à la française, réceptions au château Saint Louis, à la table du gouverneur, baptêmes de chefs avec le gouverneur lui-même pour parrain, rituels diplomatiques fortement indianisés, interprètes canadiens, coureurs de bois, captifs canadiens en Iroquoisie, captifs Iroquois vivant dans des maisons de colons. Des Amérindiens vont en France pour être reçus à la cour et suivre les campagnes militaires du roi, tandis que d'autres sont réduits à l'état de galériens. Le père Millet devient un chef iroquois.

Il en résulte des transferts culturels de toute nature. Les Ursulines fabriquent des wampums (des grains de nacre plus précisément, comme l'écrit Desrosiers), Frontenac chante la guerre, les Canadiens apprennent les méthodes de la guérilla et l'art de la survie en forêt. Les Amérindiens apprennent à s'ajuster à la mesure du temps des Français, exigée par la coordination des mouvements d'une armée et des partis de guerriers, ils perfectionnent leurs palissades avec des batteries et des bastions, adoptent chevaux, porcs et vaches.

Même lorsque la métropole aura décidé de fournir une aide militaire indispensable, il appartiendra aux Canadiens de promouvoir leur propre stratégie en soudant des alliances, en suscitant la division entre Iroquois et en passant à l'offensive.



Guerrier Iroquois

Iroquoisie, Tome 4, p. 26

Nous voyons ainsi, à partir des années 1640, l'émergence d'Onontio (nom que les Amérindiens donnaient au gouverneur) comme arbitre des conflits, détenteur du pouvoir d'autoriser la guerre, de décider du lieu des conseils et de la distribution des captifs. Onontio profite des querelles pour espionner, faire parler les délateurs et étendre son pouvoir en prenant avantage du caractère peu centralisé et peu coercitif des organisations politiques autochtones. Il tente d'unir les nations amérindiennes contre l'Iroquois, il cherche à encadrer les guerriers indiens de Canadiens. Il nourrit, habille, protège les guerriers domiciliés et leurs familles, il verse des pensions militaires aux chefs, il cherche à réduire les uns et les autres au statut de mercenaires gratifiés de présents selon leur prestige, rétribués à la pièce (tant par chevelure, tant par prisonnier). Dans le même temps, il prend le contrôle, par la construction de forts, des passages stratégiques.

L'obtention du rôle d'intermédiaire entre tribus amérindiennes et colonie française procurait des avantages irremplaçables pour les nations autochtones: l'alliance commerciale soutenait le prestige et favorisait l'ostentation, elle procurait une supériorité militaire décisive, éventuellement par la participation des alliés européens aux combats contre l'ennemi, elle permettait progressivement le remplacement de la pierre par le métal dans la fabrication des flèches, sinon le remplacement tout court de l'arc par l'arme à feu. Enfin, elle procurait un avantage économique grâce aux possibilités de revente sur le mode du troc, soit des marchandises de traite aux alliés amérindiens, soit des fourrures de ces alliés aux Européens. Les nations amérindiennes, tel est bien le premier aspect à retenir, ont mené une lutte si violente et si meurtrière, avec l'arrivée des Européens, afin d'avoir accès au rôle d'intermédiaire ou de le maintenir.

À ce premier aspect, fondamental, de la traite des fourrures s'ajoute l'épuisement de la ressource, auquel la chasse intensive conduit presque fatalement. La pression de l'économie de marché, doublée de l'exploitation d'une seule ressource apte au troc pour la multitude des marchandises européennes, partout conduit à la surchasse. Enfin, la nécessité d'envahir de nouveaux territoires afin de poursuivre le commerce a aussi favorisé la multiplication des occasions de luttes, d'où l'appellation de «guerres des fourrures» pour désigner les luttes militaires de cette période⁵. Ici aussi, il semble réaliste de reprendre l'impression de fatalité qui se dégage des écrits de Desrosiers, puisque les tribus qui auraient voulu renoncer à cette course en avant se seraient condamnées à rétrograder vers la civilisation «primitive», tout en laissant leurs ennemis s'armer et recevoir le flot des marchandises européennes.

Nous n'en dirons pas davantage sur une oeuvre qu'il faut absolument redécouvrir. Malgré des failles, des errements et des mésinterprétations évidentes (entre autres sur l'effectivité juridique des conquêtes impériales), *Iroquoisie* demeure un ouvrage incontournable dans la compréhension des luttes passées, du développement de la canadienité, des relations avec les peuples des premières nations et des liens qu'entretenait la pensée historienne de l'immédiate après-guerre avec l'image stéréotypée du monde autochtone. ■

5. Bien d'autres facteurs (géographique, armes à feu, migration, épidémies, etc.) entrent en ligne de compte si l'on veut comprendre, dans toute sa complexité, la logique des guerres iroquoises. Desrosiers leur accorde une grande importance, mais nous ne pouvons nous y attarder ici.

lectures du mois

avec Anne-Marie Aitken, Jean-Marc Dufort
et Jean-Claude Ravet

UN COMMERCE LUCRATIF

Jeremy Rifkin,

Le siècle biotech. Le commerce des gènes dans le meilleur des mondes, Montréal, Boréal/La Découverte, 1998; 348 p.

Le génie génétique, encore inconnu il y a vingt ans, se développe à un rythme accéléré en ce nouveau millénaire. Et se répand à la même cadence les tests de dépistage, avec leurs conséquences socio-économiques qui bouleversent la vie d'un certain nombre, en inquiètent plusieurs autres, et soulèvent de graves problèmes de discrimination dans le monde de l'emploi.

Ce qu'on peut d'ores et déjà appeler la révolution biotechnologique n'est pas sans soulever plusieurs questions laissées pour un temps sans réponses. Ce que l'on sait, cependant, c'est que l'enjeu de ces questions touche la vie humaine elle-même, et que le génie génétique est à la fois porteur d'aspirations et de terreurs. «La biotechnologie forge des outils de rêve qui nous confèrent le pouvoir de recréer l'image que nous avons de nous-mêmes...» (11). Tel est l'avertissement lancé par l'auteur qui nous livre, en fin de volume, son invitation

à la vigilance. Invitation motivée par des statistiques révélatrices et appuyée sur une documentation puisée à de multiples sources que seules les multinationales mépriseront...

Ce que l'on sait aussi, c'est que la possibilité de breveter la vie obtenue grâce au génie génétique a ouvert, dès 1980, aux États-Unis, l'exploitation commerciale du vivant et lancé l'industrie pharmaceutique et l'agroalimentaire vers les sommets de la fortune. Inutile d'ailleurs de distinguer entre le vivant et l'inanimé: un organisme génétique n'est à toutes fins utiles qu'un ordinateur perfectionné. Inutile aussi de mentionner les manœuvres que suscite la concurrence entre ces entreprises, sans compter les innombrables procès qui s'ensuivent et s'ensuivront devant les tribunaux et les bureaux de brevets.

Faut-il vendre le patrimoine génétique? Les pays du Sud et les multinationales – par ailleurs en concurrence – sont d'accord dans leur volonté de privatisation, tandis que les ONG, avec certains États, soutiennent que ce patrimoine «doit rester à la disposition libre, gratuite et collective des générations» (85). Ce cas de savoir indigène est, comme celui du continent antarctique, réputé inestimable, et il doit demeurer à l'abri de toute exploitation commerciale. De toute manière, une nou-

velle genèse s'amorce avec les nouvelles technologies de l'âge génétique. On peut désormais imaginer le transfert des gènes entre espèces et la création d'un nombre indéfini de vies nouvelles dans un bref intervalle. On doit encore imaginer leur «production en série, grâce au clonage» (100). Ceci dit, on peut prévoir la venue de catastrophes écologiques majeures et l'arrivée d'une pollution génétique qui remplacera la pollution pétrochimique et la pollution nucléaire. L'usage éventuel d'armes biologiques vient s'ajouter à ces menaces de catastrophes. Dès 1955, on a publié une liste de dix-sept pays pouvant disposer d'armes bactériologiques. Sans parler des accidents que l'existence de pareils moyens de destruction peut entraîner.

L'opinion publique accorde de plus en plus d'importance aux discussions sur les implications éthiques de la création d'animaux transgéniques. Cette création est-elle qualitativement nouvelle, et si c'est le cas, est-elle respectueuse de la «nature profonde» de ces créatures? On a remarqué que cette sélection de caractéristiques (gènes mutants) a modifié le patrimoine génétique d'une foule d'espèces en dépassant de loin les méthodes traditionnelles. Ici, nous arrivons au cœur du problème: «sur quelle base décider de la valeur, de la

nature et de l'essence des espèces et des organismes individuels?» (143). Quelles valeurs motivent alors les recherches? Seroit-ce l'utilité, l'efficacité ou encore la rentabilité, toutes filles du «progrès» dont rêvent les commerçants de gènes? Ce qui paraît certain, c'est que les centres de diversité végétale sont plus que jamais menacés par la recherche du gène unique. Bien sûr, la puissance des intérêts commerciaux explique en grande partie l'occultation de ce danger. Également, «les entreprises chimiques rachètent les producteurs de semence dans l'espoir de s'approprier l'*or vert* sans tenir compte de patrimoines génétiques à l'enjeu».

Le plus important chapitre de cet ouvrage, qui touche le fond du problème, est peut-être celui qui traite de la civilisation eugénique. Les nouveaux outils du génie génétique sont de cet ordre. Depuis plus de dix ans, on effectue avec succès des expériences de thérapie génique germinale sur le spermatozoïde, l'oeuf et l'embryon, sur des mammifères, en attendant de passer à l'homme dans peu d'années, au moins par des modifications ne portant que sur un seul gène. D'autre part, «l'eugénique parentale» se développe aujourd'hui sous la forme du dépistage d'anomalies génétiques (183). L'évolution de ces dernières et une mauvaise information inspirent aux parents des choix erronés, baignant dans un climat de confusion. On a voulu dissiper ce climat par une nouvelle technique appelée «diagnostic de préimplantation». L'évolution de ces techniques entraînera sans doute un changement de la relation parent-enfant et une redéfinition de la notion même de paternité et de maternité.

Surgit alors une question de fond sur l'horizon de la génétique: qu'entend-on par «déficiences génétiques»? Daniel Callahan, une autorité en la matière, a cru voir dans cette façon de parler la recherche d'une image idéale, celle de «l'homme parfait», devenue obsession chez des parents et des spécialistes qui ne tolèrent ni «défauts» ni «erreurs». Même les troubles du comportement «sont de plus en plus perçus comme des déficiences biologiques: on le voit à la façon dont on classe ces anomalies et à la médication aujourd'hui employée pour leur traitement (par exemple dans le cas de millions d'enfants hyperactifs)».

Ainsi voit-on se profiler à l'horizon de l'humain un nouvel eugénisme issu de la révolution technologique. Veut-on réduire la nature à un code génétique manipulable

à volonté? La soumettre «aux forces du marché et aux valeurs du progrès»? Les choix paraissent souvent difficiles et le vertige s'empare d'une société tentée de désacraliser la vie. L'exemple le plus frappant de cette tendance est celui de l'ADN sur ordinateur. Le monde virtuel remplace le réel et, conséquemment, «le principe de réalité est supplanté par le principe de plaisir»; l'imagination est au pouvoir.

L'auteur ne veut pourtant pas jouer les Cassandres au moyen de projections ou de prophéties. Il reste cependant, à son avis, que les manipulations génétiques relèvent non de l'art, mais de l'artifice et que ce genre de créativité se rapproche curieusement de la mentalité du consommateur. En effet, les gènes font de plus en plus l'objet d'un commerce. Ils nous offrent «la liberté de réinventer la nature pour satisfaire le moindre de nos caprices» (297). Chaque être humain a donc un intérêt immédiat à connaître la direction véritable de ces biotechnologies. Ce que l'auteur espère, c'est que l'ensemble de la société s'engage dans un débat riche et vigoureux sur l'avenir que nous souhaitons pour nous-mêmes et pour les autres créatures avec lesquelles nous partageons cette planète.

Jean-Marc Dufort

UNE CONSCIENCE DE L'URGENCE DU TEMPS

Michel Freitag et Éric Pineault (sous la dir.),

Le monde enchaîné,
Montréal, Nota bene, coll. «Essais critiques», 1999; 331 p.

Les textes regroupés dans ce livre collectif proviennent d'un séminaire du GIEP (Groupe interuniversitaire d'étude de la postmodernité) tenu en janvier 1998, à l'UQAM. Bien qu'ils aient été remaniés pour leur publication, ils gardent – certains plus que d'autres – une facture universitaire qui peut les rendre difficiles d'approche. Ils n'en demeurent pas moins importants et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'ils émanent d'un des

collectifs les plus stimulants et les plus critiques du milieu sociologique québécois. Les travaux du GIEP sortent du ronron fonctionnaliste et statistique des recherches habituelles qui, sous le couvert d'étalement scientifique de chiffres, font dans la tautologie d'idées reçues. Depuis plus de douze ans, ce groupe analyse, sous le nom de «postmodernité», la signification des profonds changements structurels en cours dans les sociétés contemporaines. Il cherche à cerner, sans complaisance (ils sont loin d'avoir le gratin des subventions à la recherche), les signes de la transmutation de la société en un système autoréférentiel régulé par une logique opérationnelle, affranchie de sa base sociale et symbolique. Ces signes se retrouvent notamment dans le déclin du politique au profit d'une gestion technocratique; dans l'information devenue virtuelle et les théories de la communication pragmatique, sans sujet, délivrée du poids du corps; dans la dérive des universités emportées par la logique marchande, réduite en faire-valoir des entreprises; dans la procéduralisation du droit.

Ensuite, parce que ce livre permet de mieux connaître certains grands intellectuels québécois – en particulier Michel Freitag et Gilles Gagné – dont la pensée n'a pas le rayonnement qu'elle mériterait. Le texte le plus riche de ce livre est, d'après moi, celui de Freitag. Il est exceptionnellement clair, ce qui paraît étonnant à ceux qui connaissent la densité de ses textes théoriques.

Et finalement, la troisième raison, et non la moindre, est que ce livre aborde un sujet crucial. L'AMI (Accord multilatéral d'investissement), comme le soulignent les auteurs, a une portée symbolique centrale que n'abolit en rien son apparent échec. Ce projet d'accord est en quelque sorte le Manifeste du capital financier spéculatif; la Charte des droits et libertés des seuls citoyens et nouveaux maîtres du monde: l'«overclass» des investisseurs, les organisations multinationales; et la Constitution d'un nouvel Ordre mondial: la «république économique».

Présenté comme la continuation historique de la modernité démocratique, l'AMI ne visait rien de moins que la dissolution de la société dans l'économie, «irresponsable et totalitaire», et *a fortiori* de la démocratie fondée sur la participation délibérative des citoyens à la définition des finalités du vivre-ensemble (la «vie bonne», comme disaient les Grecs).

É. Pineault le met très bien en évidence: l'Accord cache une intention révolutionnaire dans le démantèlement des mécanismes de régulation politique – législatif, administratif et juridique – de l'économie (État-providence), en faveur d'une entière souveraineté du capital et des transnationales. Et d'ajouter M. Freitag: «La dimension politique, culturelle, normative et identitaire de la société, bref toute la dimension de solidarité collective, devait, en vertu de l'accord, s'effacer derrière le fonctionnement autoréférentiel d'un système économique globalisé auquel était reconnue une autonomie en principe absolue» (p. 307).

On est étonné, plus encore effrayé, à la lecture de ces analyses, par l'aberrante vision du monde qui se dégage de l'AMI. Car, il faut bien le dire, ceux qui ont mijoté ce projet ne sont pas d'obscurs et anodins petits malfrats en mal de pouvoir. C'est sous l'auspice de l'OCDE qui, avec le FMI et l'OMC, est une des organisations les plus influentes dans l'orientation des politiques économiques, tant nationales qu'internationales, que d'éminents économistes et représentants de multinationales l'ont concocté en toute impunité (voir à ce propos le texte d'É. Pineault et celui de D. Brunelle et C. Deblock).

Effrayés, les auteurs semblent l'être aussi, on le sent bien, devant ce qui est qualifié de menace sans précédent envers la démocratie, et plus encore envers l'humanité, tant la description du processus de domination économique et technocratique semble implacable, totalitaire. La mobilisation populaire contre l'AMI donne cependant espoir d'un retournement possible. Michel Freitag, spécialement, revient sans cesse dans son texte, comme un leitmotiv, sur l'exigence d'une action politique collective comme seule voie à l'endiguement de cette colonisation du réel par le virtuel, sous l'égide du capital financier spéculatif.

Il faudra lire, en ce sens, G. Gagné, surtout après avoir lu avec profit J. Pichette dans *Relations* de décembre dernier, qui en prépare la lecture aride, pour percevoir combien nous sommes emberlificotés dans les rouages de la «financiarisation». Ne serait-ce que pour ce petit bijou d'écriture qu'est sa métaphore porcine, caustique mais combien parlante, par laquelle il décrit l'emprise du virtuel dans notre vie concrète quotidienne, allant jusqu'à réduire notre subjectivité même en une simple «machine productive» (p. 165).

Le pronostic avancé par Freitag est presque sans appel: le «XXI^e siècle sera, espérons-le, le siècle d'une construction de la solidarité des sociétés contre la domination mondiale du capital; autrement, il risque de ne pas être du tout. Partout déjà, les sociétés ne sont-elles pas en train de se réveiller sous le choc» (p. 26). C'est finalement le grand apport de ces textes de nous saisir de ce choc, d'en prendre la mesure et de nous faire éprouver l'exigence pressante de s'atteler à la tâche politique considérable de «ramener l'économie à sa dimension humaine et terrestre» (p. 293), de la harnacher à des finalités de solidarité et de justice.

Tout le débat public entourant l'AMI et ses avatars, dans lequel s'inscrit la publication de ce livre, a quelque chose de réjouissant et de prometteur. Il n'est pas inopportun de rappeler que les mêmes auteurs de ce livre sont sortis littéralement dans la rue pour dénoncer l'Accord et soutenir la mobilisation populaire contre celui-ci, qu'ils ont participé à la défense devant les tribunaux de manifestants arrêtés pour des actes de désobéissance civile, et écrit dans les journaux, dans les pages réservés aux lecteurs. On est peu habitué au Québec à cette présence d'intellectuels sur la place publique. Une conscience manifeste de l'urgence du temps, de la nécessaire réactivation de la capacité politique des citoyens, en est, de toute évidence, à la source. ■

Jean-Claude Ravet

BIEN ENRACINÉES ET PLEINES D'AUDACE

Les soeurs auxiliaires,
Des femmes de convictions. 50 ans de présence au Québec,
Montréal, Francine Breton, 1999; 233 p.

En 1999 – au siècle dernier! – les soeurs auxiliaires ont fêté leurs cinquante ans de présence au Québec. À cette occasion, elles ont pris le risque de relire leur histoire et de la mettre sur la place publique, grâce à ce livre. La lecture en est passionnante.

À travers la vie de leur Institut, c'est

l'histoire du Québec qui se retrace. Mais pas de n'importe quelle manière. Le mouvement social et ses retombées politiques y apparaissent clairement dans les engagements pris par l'Institut et par chacune. Tout commence avec la rencontre des femmes de milieux défavorisés. Peu à peu, se tisse un réseau de relations, une ligne de conduite se dégage, précise et déterminée, qui prend toujours la défense de ceux et celles que la société tend à marginaliser. Cette défense ne se fait jamais sans eux, mais toujours avec eux.

Les domaines d'action sont multiples: soins à domicile, centre de bénévolat, regroupement des personnes assistées sociales, accueil des immigrants, mouvement des femmes, service social paroissial, hockey, déficients mentaux, quête de sens et quête spirituelle, prisons, pharmacie, soins dentaires... Jusqu'à la solidarité internationale. On se demande comment un groupe de femmes, pas si considérable à comparer à d'autres instituts, a pu faire autant de travail et parcourir autant de kilomètres, à pied, à bicyclette, en voiture ou en avion. Rien ne les arrête, ni les échecs, ni les imprévus, ni les obstacles qui se dressent sur leur route. Elles ont une foi à déplacer les montagnes.

Quand le temps est venu de passer le relais à d'autres, elles s'effacent après s'être assurées que la relève sera prise. Partout elles agissent en pionnières. Leur vocation est de défricher le terrain. Et le chemin parcouru s'avère assez étonnant. En témoignent les pages centrales du livre où sont rassemblées quelques photos depuis les origines. Qui aurait cru que ces femmes, tout de noir vêtues, de pied en cap, et sous la protection du Sacré-Coeur, se retrouveraient un jour au côté des marcheuses de la marche *Du pain et des roses*, en 1995?

En les regardant vivre, impossible de dire que la vie religieuse sent la boule à mites, comme certains voudraient le laisser croire! Leur vie témoigne d'un souffle qui les pousse sans cesse en avant et les invite à sortir de leurs maisons ou à en ouvrir les portes. À la lecture de ce livre, on voit comment leur mission est d'aider à ce que les personnes et les groupes vivent leurs souffrances comme un chemin de libération et de construire un monde plus juste et plus humain. Le Dieu dont elles témoignent épouse l'histoire des hommes et des femmes d'aujourd'hui, sans itinéraire préétabli d'avance. Il est en devenir. ■

Anne-Marie Aitken

PORTE OUVERTE SUR UN AUTRE MONDE

André Beauchamp,
L'instant divin,
Montréal, Bellarmin, 1999; 112 p.

« Dans la prière, nous relisons la vie autrement. Nous scrutons un symbole. Nous cherchons des mots plus beaux qu'à l'ordinaire. Nous souhaitons que le miracle se produise, c'est-à-dire qu'une prière, si humble soit-elle, un psaume, un poème, une évocation, nous donne accès à l'infini de Dieu. Une prière est toujours une porte ouverte sur un autre monde. Elle est toujours aussi une autre manière de comprendre sa vie et surtout de la raconter » (p.109). Voici une heureuse définition de la prière qui, en quelques mots bien concrets, met l'accent sur l'essentiel. Oui, la prière est récit et ouverture, et non d'abord demande, imploration ou mainmise sur Dieu. Espace de gratuité, de poésie, elle humanise.

C'est un peu l'expérience que nous pouvons faire si nous prenons le risque de nous couler dans les mots qui nous sont donnés ici. Un paysage s'ouvre devant nous. Inutile de dire que ceux de l'auteur sont bien connus: l'eau, la neige, le téléphone, le printemps, le pauvre, le lever du jour, le métro... L'expérience quotidienne devient dialogue avec une présence invisible, mais bien réelle. Les mots sont simples, ils font image. À la lecture, le cœur se simplifie, le regard se fait plus intérieur, l'être se surprend à goûter le silence. Une lumière se faufile dans l'obscurité. Mais l'instant divin est, par définition, toujours éphémère et insaisissable. Il inscrit sa trace dans les profondeurs.

La sobriété de la couverture et les pages de photos en couleur ajoutent au charme de ce petit livre. On y retrouve l'environnement, la nature sous tous leurs angles. La beauté est au rendez-vous, manière aussi de regarder le monde autrement, sans nier pour autant la violence dont il est habité.

Dans la conclusion de son livre, André Beauchamp nous confie avoir été influencé par un livre de Michel Quoist, intitulé *Prières*, dans lequel celui-ci établissait un lien entre le quotidien et l'Éternel. Beaucoup de générations ont été marquées par ce livre qui nous dévoilait autant son auteur que celui auquel il s'adressait. Michel Quoist est mort. André Beauchamp prend en quelque sorte le relais. ■

Anne-Marie Aitken

LIVRES REÇUS

Voici quelques-uns des livres que les éditeurs ont fait parvenir à *Relations* au cours des derniers mois:

– Riccardo Petrella, *Le bien commun. Éloge de la solidarité*, Bruxelles, Labor, 1999; 93 p.

– Bernard Barthes, *S'enrichir en dormant. L'argent et les religions*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998; 182 p.

– Françoise Dolto, *Andrée Ruffo. L'enfant, le juge et la psychanalyste*, Paris, Gallimard, 1999; 126 p.

– Monica Townson, *Malades d'inégalité. Comment les facteurs socio-économiques influencent notre bien-être*, Ottawa, Centre

canadien de politiques alternatives, 1999; 140 p.

– André Linard, *Cuba. Réformer la révolution*, Bruxelles, GRIP, 1999; 147 p.

– Frédéric Demers, *Céline Dion et l'identité québécoise*, Montréal, VLB, 1999; 190 p.

– Général Morillon, *Mon credo*, Paris, Presses de la Renaissance, 1999; 172 p.

– Tim Guénard, *Plus fort que la haine*, Paris, Presses de la Renaissance, 1999; 274 p.

– Simone Chalon, *Au nom des enfants. Violences, pédophilie, maltraitances... 40 ans de lutte*, Paris, Le Pré aux Clercs, 1999; 254 p.

– Pascale Marson, *Le guide des religions et de leurs fêtes*, Paris, Presses de la Renaissance, 1999; 220 p.

– Coll., *Et si on parlait du haschich. Des jeunes témoignent*, Paris, Presses de la Renaissance, 1999; 138 p.

– Marcel Boisot, *La morale, cette imposture. Contournée, détournée, adaptée aux circonstances... Que reste-t-il de la morale?*, Paris, Le Pré aux Clercs, 1999; 278 p.

– Vincent Bourguet, *L'être en gestation. Réflexions bioéthiques sur l'embryon humain*, Paris, Presses de la Renaissance, 1999; 398 p.

– Stan Rougier, *Dieu écrit droit avec des lignes courbes*, Paris, Presses de la Renaissance, 1999; 274 p.

– Marie-France Hirigoyen, *Le harcèlement moral. La violence perverse au quotidien*, Paris, La Découverte/Syros, 1999; 214 p.

– Jacques Duquesne, *Dieu expliqué à mes petits-enfants*, Paris, Seuil, 1999; 64 p.

– Jean-Paul Mensor, *Les chemins de la vie. Essai d'anthropologie chrétienne*, Montréal/Bruxelles, Novalis/Lumen Vitae, 1999; 140 p. ■

à signaler

□ **Le Québec dans l'espace américain**, Louis Balthazar et Alfred O. Hero Jr, Québec Amérique, Montréal, 1999. Le Québec s'insère dans un ensemble nord-américain qui comprend bien sûr le Canada, mais également les États-Unis. Tant aux plans politique et économique que culturel, notre américanité ne fait aucun doute aux yeux des auteurs qui en mesurent l'étendue dans cet ouvrage fort documenté. Un livre décapant, qui en dit long sur une réalité souvent occultée.

□ **Le christianisme. Ce qu'il est et ce qu'il est devenu dans l'histoire**, Hans Küng, Seuil, Paris, 1999. Une somme passionnante d'informations historiques, culturelles, théologiques, en particulier sur l'orthodoxie, le protestantisme et le catholicisme. Pour comprendre et juger de façon nuancée et équitable vingt siècles de christianisme, pour entrevoir ce qu'il sera demain, il faut oser se plonger dans ces 1232 pages!

en bref

Le projet de loi 108, adopté le 15 décembre 1999, proclame, au Québec, le jour commémoratif de l'Holocauste: **Yom Hashoah**, tel que déterminé par le calendrier lunaire juif. L'Assemblée nationale du Québec a ainsi décidé de joindre sa voix à celle de la communauté juive pour rendre un hommage à tous ceux et celles qui ont péri dans l'enfer nazi, ainsi qu'à leurs familles et à leurs amis. Le jour commémorant l'Holocauste, les professeurs pourront enseigner aux enfants, dans les écoles, les leçons qu'il faut tirer de cet événement terrible pour que ce genre de crime ne voie plus jamais le jour.

Le Président du Soudan Omar Hassan al-Bashir a donné l'ordre aux gouverneurs des États de transformer les écoles primaires en **écoles coraniques** et d'enseigner le Coran aux enfants. Bashir, en annonçant ce plan, a dit que «son gouvernement avait l'intention de changer la société pour vivre selon l'enseignement du Coran». Environ deux millions de gens du Sud déplacés sont estimés vivre dans la capitale et les chrétiens parmi eux sont alarmés par l'ordre de Bashir. Le gouverneur de l'État de Karthoum, Mazjoub al-Khalifa, a dit que son État «projetait de transformer toutes les écoles primaires en écoles coraniques pour le début de l'année 2002.» Il y a maintenant 420 écoles coraniques dans l'État de Khartoum, avec 41 722 élèves. Il y a près de 49 000 enfants dans les écoles pour enfants déplacés dans la banlieue de Khartoum. Sources: Vigilance Soudan, décembre 1999.

Les femmes africaines apportent une contribution essentielle au développement de leur continent. L'exposition du Musée de la civilisation de Québec, **Femmes, «bâtisseurs» d'Afrique**, met en valeur leur dynamisme et fait comprendre au public les obstacles qu'elles doivent surmonter. L'exposition comporte une soixantaine d'artefacts: objets rituels ou usuels, pièces artisanales, œuvres d'art contemporain, photographies et documents audiovisuels. Des bandes dessinées originales introduisent les thèmes abordés dans les trois zones de l'exposition. Site Web: www.mcq.org.

À la fin de l'année 1996, d'après des statistiques qui restent approximatives et fondées à la fois (Source: agence Fides), la population mondiale (5 740 000 000

habitants) se répartissait comme suit, du point de vue religieux: chrétiens 1 994 754 000, musulmans 1 088 500 000, sans religion 998 500 000, hindous 801 500 000, bouddhistes 396 500 000, athées 244 500 000, nouvelles religions 154 500 000, religions tribales 95 500 000, sikhs 22 500 000, juifs 21 500 000. Si les quatre principaux conflits qui ont endeuillé la planète, en 1999, sont des conflits en partie religieux, il ne faudrait pas pour autant oublier que **les grandes religions** répondent aux aspirations spirituelles des êtres humains, à la nécessité de croire en des valeurs élevées, et à leurs angoisses devant la peur, la souffrance et la mort. Elles disent le vrai, le beau, le bien et le juste et offre à chacun une morale pour interpréter le monde.

Le Centre Saint-Pierre vient de réaliser une vidéo-cassette en prolongement de l'Année internationale des personnes âgées: **Le retour des sages**. Elle nous invite à porter un regard neuf sur le vieillissement. Composée comme une symphonie en sept temps, on y voit défiler les personnes qui au Québec ont quelque chose de neuf à dire sur cette période de la vie: Marguerite Hogues-Charlebois, Guy Fournier, Benoît Lacroix, Paule Lebrun, Marguerite Lescop, Georges Letourneau, Claude Ryan. Pierre Maisonneuve fait apparaître le fil conducteur. Pour se la procurer: Yvan Poulin, au (514) 524-3561 poste 240.

La Fédération des femmes du Québec et le mouvement des femmes ont lancé officiellement le volet québécois de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000, marche contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. La **Marche québécoise** aura lieu du 9 au 17 octobre 2000. En tout, 17 comités régionaux d'organisation et 70 comités locaux représentant plus de 360 groupes de femmes constituent l'immense réseau d'organisation de cette marche. Les femmes québécoises adressent 20 revendications au gouvernement du Québec. Elles marcheront pour obtenir des réponses satisfaisantes de la part du Premier ministre. On peut se procurer *Le cahier de sensibilisation et d'éducation aux revendications québécoises*, *Le guide d'animation sur les revendications québécoises* et *Le répertoire d'outils d'éducation populaire et de référence*, à la FFQ, 110, rue Sainte-Thérèse, bureau 309, Montréal (Qc) H2Y 1E6.

relations

avril 2000 3,95\$ no 659

SOMMAIRE

face à l'actualité

67

Pomme promise, banane reçue... (Vincent Greason) – Des chrétiennes et des chrétiens s'interrogent (lettre ouverte) – Virage à droite en Autriche (Gregory Baum) – La négociation dans le secteur public (Joseph Giguère) – La biosécurité: une première analyse (Éric Darier)

dossier

73

La ville: un espace à habiter

Guy Dufresne	Action locale/action municipale	74
Caroline Andrew	La gouvernance locale	75
Anne Latendresse	Vivre ensemble en ville	78
Alain Sterck	Île des Soeurs et Verdun: difficile coexistence	82

en bref

95

articles

86

Anne-Marie Aitken	L'État, garant du bien commun?	86
D. Delâge et J.-P. Warren	Iroquoisie, de Léo-Paul Desrosiers	91

lectures

91

Conception de la page couverture: Fernand Jutras.
Photographies de la page couverture et de la page 73: Jean-François Leblanc/STOCK.

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

Le rôle de la communauté internationale dans les conflits

Pour renseignements, contacter Françoise
Nduwimana ou Pauline Roy: 514-387-2541.

Surveiller l'annonce qui paraît dans *Le Devoir*,
le jour même de la rencontre.

Le lundi 17 avril 2000, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin
25, rue Jarry ouest (métro Jarry). Contribution volontaire : 5,00\$